

## Première séance, mardi 17 novembre 2015

—  
Présidence de M. David Bonny, président

---

**SOMMAIRE:** Ouverture de session. – Communications. – Projet de loi 2015-DSAS-58 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Projet 2015-DFIN-5: Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016; entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Elections judiciaires.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Bruno Boschung, Marc-Antoine Gamba, Patrice Jordan, Christa Mutter, Chantal Pythoud-Gaillard, Ralph Alexander Schmid et Erika Schnyder.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**Le Président.** Il est 14h, j'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session 2015 et de vous saluer toutes et tous.

### Communications

**Le Président.** Hier en France et en de nombreux autres endroits, un hommage a été rendu aux victimes du pire attentat terroriste que la France ait jamais connu de son histoire. Nous sommes choqués, attristés par les attentats commis en France, mais aussi dans d'autres pays, au Liban, en Egypte ou encore en Afrique, par exemple. Nous condamnons ces attentats avec la plus grande fermeté et, en hommage à toutes ces victimes injustement tuées par des criminels barbares, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence.

—  
Sans transition, les élections fédérales 2015 ont livré enfin leur verdict et je tiens à féliciter les élus, hommes et femmes, qui défendront les intérêts du canton et de la population fribourgeoise lors de la prochaine législature.

Pour le Conseil des Etats, M. Christian Levrat et M. Beat Vonlanthen, notre Directeur de l'économie et de l'emploi.

Pour le Conseil national, M. Jean-François Steiert, M. Jean-François Rime, M. Dominique de Buman, M. Jacques Bourgeois, M<sup>me</sup> Christine Bulliard-Marbach, M<sup>me</sup> Valérie Piller Carrard et enfin notre collègue Pierre-André Page, qui a fait preuve d'une véritable ténacité et qui, malheureusement, va

nous quitter avec effet au 30 novembre de cette année. Je tiens à féliciter, au nom du Grand Conseil, tous ces élus. Bravo! (Applaudissements).

### Elections judiciaires

#### Un ou une juge au Tribunal cantonal (100%)

**Le Président.** Par courrier du 9 novembre 2015, M<sup>me</sup> Dieu-Bach nous a fait part du retrait de sa candidature.

Le préavis du Conseil de la magistrature proposent dès lors les candidatures suivantes, avec ordre de priorité: en priorité 1: M<sup>me</sup> Sandra Wolhauser; en priorité 2: MM. Félix Baumann et Patrick Gruber, à égalité selon ordre alphabétique.

Le préavis de la Commission de justice propose la candidature de M<sup>me</sup> Sandra Wolhauser.

### Projet de loi 2015-DSAS-58

#### Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité<sup>1</sup>

Rapporteure: Antoinette de Weck (PLR/FDP, VF)

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales

### Entrée en matière

**La Rapporteure.** La commission s'est réunie le 11 septembre et a très rapidement absous l'ordre du jour, à savoir l'examen des modifications de la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et AI. Ces modifications sont les suivantes:

- > Le régime transitoire, selon lequel le financement actuel des prestations complémentaires AVS et AI est à 100% à la charge de l'Etat, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2018, soit une prolongation de trois ans.

---

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 2312ss.

- > Les demandes de prestations complémentaires sont déposées directement auprès de la Caisse AVS et non plus auprès du conseil communal.
- > La Caisse AVS peut accéder aux données fiscales du Service cantonal des contributions pour le calcul des prestations complémentaires.

Comme le désenchevêtrement des tâches (DETTEC) peut avoir une influence sur ce sujet, la commission a profité de la présence de M<sup>me</sup> la Commissaire pour être informée de l'avancement des travaux du comité de pilotage et du groupe de travail. La commission remercie M<sup>me</sup> la Commissaire pour les explications qu'elle lui a données.

La commission a accepté l'entrée en matière ainsi que les modifications proposées à l'unanimité.

**La Commissaire.** Effectivement, nous proposons de prolonger de trois ans le régime de financement provisoire sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (ci-après PC AVS/AI) et nous avons également profité de cette occasion pour simplifier la procédure administrative. Concrètement, il est prévu que les assurés adressent directement leur demande à la Caisse AVS sans passer par les conseils communaux. L'Association des communes fribourgeoises (ACF) est favorable à cette solution, mais a souhaité que les communes reçoivent une copie de la décision ou encore d'autres éléments du dossier. Une ordonnance précisera que les communes reçoivent une copie de la décision et que la feuille de calcul sera obtenue sur demande.

Par ailleurs, à moyen terme, et c'est important de le souligner, les communes pourront avoir accès aux archives électroniques de la Caisse dans le domaine des PC. Le règlement d'exécution traitera également cette question.

Si nous demandons de prolonger durant trois ans encore ce régime provisoire, en accord avec l'ACF, c'est parce que nous analysons actuellement le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes dans de nombreux domaines, notamment celui de la prise en charge des personnes en situation de handicap et des séniors.

Un comité de pilotage, constitué des représentants de l'Etat, des communes et des préfectures, mène ces travaux. L'objectif de neutralité budgétaire pour l'Etat et les communes étant visé, nous n'avons pas encore fixé, dans ce cadre, la manière d'atteindre ces objectifs. Il convient donc de garder une certaine flexibilité. Le Conseil d'Etat a convenu qu'un rapport sur l'avancement des travaux sera présenté au Grand Conseil prochainement.

Ce projet n'a pas d'incidence en termes de personnel. Les simplifications proposées au niveau de la procédure administrative déchargeront les communes de certaines tâches et l'Etablissement cantonal des assurances sociales pourra absorber le travail supplémentaire avec sa dotation actuelle.

Je rappelle juste que dans la mesure où le projet prolonge la solution provisoire, il n'engendre pas de nouvelles incidences financières. Par contre, si vous deviez refuser cette prolongation, l'article 15 de la loi sur les PC s'appliquerait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et mettrait à charge des communes 25% des coûts, soit 25 millions. La loi entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 justement pour éviter cette conséquence.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

En 2007 et en 2010, le Grand Conseil se prononçait déjà sur cette mesure de compensation, à savoir la reprise par l'Etat de la totalité du financement des PC AVS/AI, respectivement sur sa prolongation jusqu'à fin 2015. Ce mécanisme de compensation fait suite à la réforme de la RPT qui se devait d'être neutre pour les communes.

Cet objectif étant atteint, il est justifié de prolonger ce régime. Cette proposition est d'autant plus pertinente en regard des travaux en cours sur le projet Senior+ et des discussions dans le cadre du DETTEC. Il n'est pas exclu que, selon l'avancement de ces travaux, cette répartition des coûts soit revue de manière anticipée. Nous rejoignons aussi la proposition du Conseil d'Etat, tout en le remerciant, de soumettre directement les demandes de prestations complémentaires à la Caisse de compensation, ceci dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Cependant, en tant que présidente des communes fribourgeoises, je réitère notre demande de pouvoir accéder aux archives électroniques, non pas par curiosité mais dans le but de synergies avec le service social notamment, pour éviter d'éventuels abus.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical, unanimement, entrera en matière et acceptera ce projet de loi tel que présenté.

**Mäder-Brülhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses stimmt der Gesetzesänderung über die Ergänzungsleistungen zur AHV- und IV-Versicherung einstimmig zu.

Für die Gemeinden ist es unbestritten eine willkommene Entlastung, wenn der Staat auch die nächsten drei Jahre die gesamte Finanzierung der Ergänzungsleistungen zur AHV und IV übernimmt und ihnen die 25% Beteiligung ein weiteres Mal erlässt.

Dies ermöglicht den Gemeinden in diesem Bereich auch eine gewisse Planungssicherheit. Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses begrüßt die Vereinfachung des administrativen Verfahrens sowie die damit verbundene Entlastung der Gemeinden. Auch den Antragstellenden selber bringt diese Anpassung einen wesentlichen Vorteil. So wird es für sie einfacher, das Gesuch für Ergänzungsleistungen direkt an die AHV-Kasse zu richten statt an den Gemeinderat ihrer Wohngemeinde, wo sie die Mitarbeitenden der Gemeinde sowie die Gemeinderäte oft kennen. Auch heute noch ist das Ersuchen um finanzielle Unterstützung für viele Bürgerinnen und Bürger nicht etwa ein einfacher Schritt, sondern sehr oft mit einer gewissen Scham verbunden.

Im Botschaftstext ist aufgeführt, dass die betreffende provisorische Regelung noch ein paar Jahre lang aufrecht zu erhalten sei. Uns würde interessieren, wie diese Zeitspanne aussieht. Werden wir nach diesen drei Jahren respektive im Jahre 2019 erneut über eine Verlängerung entscheiden? Unsere Fraktion möchte deshalb vom Staatsrat nähere Informationen über den Entwicklungsstand des Projekts Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden (DETTEC) erhalten und wissen, wie lange dieser Prozess, dessen Pilotphase nun zu Ende geht, noch laufen wird. Bei einer allzu langen Dauer besteht unseres Erachtens die Gefahr, dass durch immer neue Analysen wichtige Entscheide nicht getroffen werden können und somit auf die zu lange Bank geschoben werden. Ein besorgniserregendes Beispiel ist die Situation, dass in unserem Kanton in Heimen und Werkstätten aktuell 30 Plätze für Menschen mit Behinderungen fehlen. Dies ist schlichtweg inakzeptabel. Es ist uns bewusst, dass für diese Situation nicht das Projekt der Aufgabenentflechtung verantwortlich gemacht werden kann. Jedoch spielt dieser Prozess in der Finanzierungspolitik unseres Kantons eine wichtige Rolle.

Mit diesen Bemerkungen tritt das Mitte-Links-Bündnis auf den Gesetzesentwurf ein.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va accepter à l'unanimité ce projet de loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

C'est une nouvelle prolongation de trois ans du financement, qui avait déjà été prolongé en 2010. Nous espérons que ce nouveau délai permettra un désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et de leur financement.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera également l'entrée en matière et nous saluons les allègements proposés dans cette modification de loi.

**Fellmann Sabrina** (PS/SP, LA). Le groupe socialiste a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur les presta-

tions complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Considérant l'état des lieux des projets de législation sur les séniors et les personnes en situation de handicap et l'état des lieux du travail actuellement effectué dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, considérant également que les modifications suggérées relativement aux procédures ont pour objectif de rendre celles-ci plus efficaces, notamment en termes de simplification de l'information, également pour les demandeurs, et que le refus de la prolongation du système engendrerait un coût sensiblement important à la charge des communes dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce projet de loi.

**La Rapporteure.** Comme tous les groupes ont accepté l'entrée en matière et, semble-t-il tous à l'unanimité, que c'est aussi la position de la commission, je vous en remercie.

**La Commissaire.** Je remercie tous les porte-parole des groupes qui acceptent l'entrée en matière sur ce projet de loi. Je peux confirmer que les communes pourront avoir accès aux archives électroniques de la Caisse dans le domaine des PC et que c'est le règlement d'exécution qui réglera également cette question.

Nous avons eu une toute première discussion d'approche avec la ville de Fribourg pour éventuellement être commune pilote pour tester le fonctionnement. Les choses vont avancer assez rapidement maintenant.

En ce qui concerne la discussion sur le DETTEC, le Conseil d'Etat ou la Direction des institutions vous présentera l'état des travaux vraisemblablement lors de la prochaine session.

Les domaines des personnes âgées et des institutions pour personnes handicapées font partie du premier paquet. Ils sont actuellement analysés par l'outil qui a été retenu par le comité de pilotage, si bien que les choses devraient avancer de manière assez rapide. Nous avons prévu, pour ma Direction, d'être devant le Grand Conseil avec les lois sur les personnes en situation de handicap au printemps prochain. Leur financement se réglera dans le cadre du DETTEC en tant que tel, mais il n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement.

Avec ces remarques, je vous invite à entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

## Première lecture

ART. 1

ART. 12

**La Rapporteure.** Actuellement, les requêtes sont déposées auprès du conseil communal. Avec cette modification, les requêtes seront déposées auprès de la Caisse AVS.

Ce crochet par le conseil communal ne se justifie pas. Il ne fait qu'augmenter les démarches et prolonger la procédure, raison pour laquelle la commission a approuvé à l'unanimité cette modification.

> Adopté.

ART. 13 AL. 1, 3<sup>e</sup> PHR.

**La Rapporteure.** La modification de l'article 13 al. 1, 3<sup>e</sup> phrase ne concerne que le texte allemand. Effectivement, on rajoute dans le texte allemand: «den gesetzlichen Vertreter». Ce terme, c'est-à-dire le représentant légal, n'était pas mentionné dans le texte allemand, alors qu'il figure bien dans le texte français. Il faut donc combler cette lacune en le mettant dans le texte allemand.

> Adopté.

ART.13 AL. 2<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**La Rapporteure.** Ce nouvel article constitue la base légale pour permettre à la Caisse AVS d'accéder aux données fiscales du Service cantonal des contributions pour le calcul des PC. Cela accélérera le traitement des demandes car, actuellement, la Caisse AVS doit attendre que les assurés fournissent tous les documents initialement, ce qui nécessite des requêtes ultérieures.

> Adopté.

ART. 22 AL. 1

**La Rapporteure.** Cet article 22 prolonge le système transitoire actuel mis en place en 2008, qui met à la charge de l'Etat l'ensemble du financement des prestations complémentaires.

La prolongation est de trois ans. Le financement des prestations complémentaires pourra être revu selon les solutions trouvées dans le cadre du désenchevêtrement des tâches.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**La Commissaire.** Cette loi devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, faute de quoi les communes seraient appelées à payer leur participation de 25%.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 100 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoù Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR / FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR / FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gläuser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS / SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS / SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR / FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS / SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS / SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoit (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR / FDP), Schär Gilberte (LA,UDC / SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG / MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial

Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR / FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR / FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 100.*

---

## **Projet 2015-DFIN-5**

### **Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016<sup>1,2</sup>**

Rapporteure générale: **Nadine Gobet (PLR/FDP, GR).**  
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

#### **Entrée en matière générale**

**Le Président.** Cette affaire est débattue en catégorie 1, débat libre.

#### **Remarques générales**

- > Toutes les discussions concernant le budget et les examens de détail par Direction, si elles ont lieu, seront en catégorie 1. Je le dis maintenant et je ne le répéterai plus par la suite.
- > Pour permettre une appréciation globale en présence du Conseil d'Etat, le Bureau a décidé que tout amendement doit être annoncé à l'occasion du débat d'entrée en matière.
- > Je rappelle l'article 41 al. 4 de la loi sur les finances: «Le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre de dépenses proposé par le Conseil d'Etat, sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalente».

**La rapporteure générale.** Au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG), je vais faire quelques considérations générales sur le budget 2016, car les détails sur les incidences concernant les charges et revenus seront présentés par la suite dans les rapports d'entrée en matière de chaque Direction.

La CFG s'est réunie à 8 reprises pour traiter ce budget. Préalablement à l'examen en plenum de chaque Direction, les rapporteurs ont eu tout loisir de poser des questions et de demander des justifications lors de leur visite dans les Directions. Je remercie les membres du Conseil d'Etat et les collaborateurs et collaboratrices pour leur disponibilité et les réponses apportées tant lors des visites qu'en plenum de la CFG.

Au compte de résultats, les charges atteignent 3,324 milliards et les revenus 3,325 milliards de francs, tous deux en augmentation de 2%, pour un bénéfice de 500 000 frs. Ce budget, très légèrement bénéficiaire, répond à l'obligation du

respect de l'équilibre budgétaire prévu à l'article 83 de notre Constitution. Pour atteindre cet équilibre, le Conseil d'Etat a dû puiser 10 millions dans la fortune non affectée. Aux yeux du Conseil d'Etat, cette opération extraordinaire est en lien direct avec le refus du Grand Conseil de procéder à la bascule fiscale qu'il proposait avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, qui entraîne une charge supplémentaire de 21 millions pour l'Etat.

Il convient également de préciser que, sur la base des demandes de l'ensemble des Directions, le déficit initial, qui s'élevait à 151,7 millions, a été résorbé par une réduction de charges de 77,2 millions et une augmentation des revenus de 75 millions, dont le prélèvement de 10 millions sur la fortune.

Concernant les revenus, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont en hausse de 25 millions, respectivement de 6 millions. Par contre, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales stagne et l'impôt sur le capital des personnes morales est en légère baisse par rapport au budget 2015. A relever que les impôts sur les mutations d'immeubles marquent une sérieuse baisse de 5,11 millions ou moins 15,5% par rapport au budget 2015 et ceux sur les gages immobiliers sont en baisse de 2,15 millions ou moins 15,3%. Cela s'explique probablement par le fait que les propriétaires ont effectué le plus gros des mutations avant la mise en vigueur des mesures d'économie. En résumé, les revenus fiscaux totaux sont en augmentation de 2,1%, grâce aux personnes physiques, principalement en raison de l'augmentation de la valeur locative. Les revenus des personnes morales marquent le pas, alors que les impôts conjoncturels sont en net recul de 7,5%.

Au chapitre des revenus toujours, on constate au niveau de la péréquation des ressources, part de la Confédération, une hausse de plus de 10 millions par rapport au budget 2015. Concernant la péréquation des ressources des cantons à fort potentiel, l'augmentation de plus 6,9 millions est annulée par une baisse totale des revenus du fonds de compensation des cas de rigueur, Confédération et canton, d'environ 6,9 millions également. On constate ainsi que les ressources extérieures (revenus de transferts), issues notamment de la RPT et des paiements directs, sont en légère augmentation après une tendance à la stagnation.

En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS, il convient de préciser que le versement de la BNS en 2015, qui provient des comptes 2014, sera transféré sur la provision pour perte de bénéfice BNS, entre autres sollicitée pour le budget 2016 à raison de 23 millions. La réserve de ce fonds devrait en principe permettre un prélèvement annuel de 20 millions durant ces prochaines années.

Relevons encore l'augmentation de la part au bénéfice concédée par le groupe E, plus 1,5 million de francs par rapport au budget 2015, en lien avec les mesures d'économie. Le total de la contribution du groupe E s'élève ainsi à 19 millions.

<sup>1</sup> Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

<sup>2</sup> Message et préavis pp. 2240ss.

En ce qui concerne les charges, l'augmentation des dépenses de personnel de 1,8% est inférieure à l'augmentation de l'ensemble des charges. La création de nouveaux postes est limitée à 47 EPT et est destinée à l'enseignement. Notons que la hausse des charges de personnel est d'abord due à l'octroi des paliers au 1<sup>er</sup> juillet (9,8 millions), suivie par les postes supplémentaires (5,6 millions) et les crédits forfaitaires (2,7 millions).

Les charges de transferts (subventions) ont été réduites dans les domaines d'influence du Conseil d'Etat, alors que 90% de la croissance des subventions relèvent de secteurs sur lesquels le Conseil d'Etat n'a que peu d'emprise, tels que les contributions au FAIF (nouveau) et les contributions pour les étudiants et les hospitalisations hors canton, deux domaines de plus en plus gourmands. On constate que la quote-part de subventions, avec un taux de 38,2%, se situe en deçà de la limite légale plafonnée à 41%.

Enfin, le programme d'investissements atteint 164,5 millions, en recul de 21 millions. Une explication de cette baisse résulte dans le fait que la réalisation de certains projets n'a pas toujours lieu dans le délai prévu dans le cadre budgétaire et cela occasionne d'importants reports de crédits d'un exercice à l'autre. Ces investissements sont autofinancés à hauteur de 69,3% contre 80,5% au budget 2015. Ce taux est considéré comme insuffisant, car il est inférieur au niveau de 80%, considéré comme objectif de saine gestion financière. L'insuffisance globale de financement s'élève ainsi à 39,8 millions, en progression par rapport au budget 2015 qui était de 27,2 millions.

On l'aura tous compris, les signaux sont au rouge et présenter un budget équilibré pour 2016 a été un exercice difficile. Et l'on peut craindre que celui de 2017 le sera plus encore. La CFG reconnaît les efforts consentis par toutes les Directions pour tendre à l'équilibre budgétaire. Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du budget, plusieurs points ont retenu en particulier l'attention de la CFG, lors du débat d'entrée en matière:

Tout d'abord, la question du prélèvement de 10 millions sur la fortune pour atteindre l'équilibre budgétaire a fait l'objet de discussions nourries. En effet, les membres de la commission sont divisés sur la légitimité de la démarche. En 2012 déjà, lors de l'élaboration du budget 2013, le prélèvement de 38 millions sur la fortune non affectée pour boucler le budget avait été toléré du bout des lèvres, mais à titre exceptionnel. Plusieurs membres de la CFG s'étaient d'ailleurs exprimés dans ce sens et avaient insisté pour que cette situation ne se reproduise plus. Finalement, il faut l'admettre, au bouclage des comptes 2013, ce prélèvement sur la fortune n'avait pas été nécessaire. Aux yeux de certains membres, il aurait fallu trouver ces 10 millions par le biais d'économies supplémentaires, la fortune devant être réservée exclusivement aux investissements, qui plus est en période de forte croissance

démographique. Avec ce procédé, on dépense plus que ce que l'on a et il devient urgent d'entreprendre certaines réformes structurelles. Une priorisation des projets semble nécessaire et est requise. Pour d'autres, la fortune non affectée peut servir de tampon et un prélèvement de 10 millions est admissible. Ils estiment que la recherche d'économies est un travail que le Conseil d'Etat a déjà fait et trouver 10 millions supplémentaires relevait probablement d'une mission impossible.

Il y a aussi eu des interrogations sur la base légale qui autorise de recourir ainsi à la fortune. Le Conseil d'Etat s'est posé la question de la nécessité d'un avis de droit sur la légalité d'un tel prélèvement. Il y a répondu par la négative: en effet, la Constitution et la loi sur les finances de l'Etat imposent l'équilibre budgétaire, mais aucune disposition n'interdit de puiser dans la fortune.

Un autre point discuté par la CFG lors l'entrée en matière concerne la présentation des mesures d'économie promises au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Rappelons que dans le cadre de la symétrie des sacrifices, l'objectif d'économie annoncé était de 4 millions.

Pour terminer, il a également été question de la surcharge qui concerne certaines autorités judiciaires où des postes supplémentaires sont indispensables. Un appel a été lancé dans ce sens, car la situation devient urgente et ce, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la justice.

Au terme de ce rapport, force est de constater que les mesures d'économie de 2013 ne suffisent malheureusement pas et que des réformes structurelles devront être menées. On l'aura tous compris, on va au-devant d'une période difficile.

Avec ces remarques et au nom de la CFG, je vous invite à accepter l'entrée en matière sur le budget 2016.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier M<sup>me</sup> la Rapporteure de la Commission des finances et de gestion pour son excellent rapport, qui reflète bien les discussions qu'il y a eues soit à l'entrée en matière, soit au vote final.

Sous l'angle budgétaire, les collectivités publiques suisses traversent une zone de fortes turbulences. Ainsi, pour 2016, pas moins de 15 cantons prévoient des déficits. Bien que Fribourg soit du bon côté de la barre, d'aucuns estiment que l'équilibre positif de son projet de budget 2016 n'en est pas un en réalité, car obtenu grâce à un prélèvement de 10 millions de francs sur la fortune non affectée. Le Conseil d'Etat avait-il le moyen de faire autrement, de faire mieux? Que pourrait-il envisager comme palliatif en cas de renvoi de son budget 2016 par le Grand Conseil?

La voie pour trouver la «solution» est étroite. Elle se résume au choix d'exercer une pression additionnelle sur les charges en matière de prestations et/ou de se montrer plus optimiste en matière de recettes, notamment fiscales. Le Conseil d'Etat considère qu'avec son projet de budget 2016, concernant les

recettes notamment fiscales, il a déjà atteint les limites de cet exercice et qu'aller au-delà reviendrait à décrédibiliser ses prévisions.

Il ne faut pas oublier l'importance du défi qu'a dû relever le Gouvernement pour parvenir à respecter le principe de l'équilibre. Au handicap de départ d'un plan financier 2016 fortement déficitaire est notamment venu s'ajouter, comme l'a dit M<sup>me</sup> la Rapporteure, l'impact de plus de 20 millions de francs du report de charges des communes sur le canton, en lien avec la nouvelle loi scolaire, qui n'a pas été compensé par une bascule fiscale dont le principe avait pourtant été admis. Au total, c'est une impasse budgétaire de plus de 150 millions de francs qu'il s'est agi de résorber, moitié par des restrictions sur les dépenses, moitié par réévaluation des ressources.

L'ensemble des charges a été passé au crible et leur compression s'est notamment traduite par plusieurs mesures draco-niennes:

1. Le renoncement à la création de tout nouveau poste de travail, à l'unique exception des postes liés à l'enseignement.
2. Le strict plafonnement des charges courantes de fonctionnement qui se situeraient exactement au niveau du budget 2015, sans le report des communes sur le canton des coûts des moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire (4,9 millions de francs); vous trouvez cet élément dans le message, aux pages 30 et 31, point 3.3.
3. Un examen particulièrement sélectif des demandes d'augmentation dans le domaine du subventionnement. Entre 2015 et 2016, le volume des transferts s'accroît certes de 48,5 millions de francs, mais pour les deux tiers, cette croissance est due à la seule augmentation (+31,1 millions de francs) des «factures extérieures incontournables», à savoir la nouvelle participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FAIF) et les contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton et en matière d'hospitalisations hors canton. L'essentiel du reste de l'augmentation (soit 12,9 millions de francs) a été réservé en priorité à des domaines qui connaissent des besoins en forte recrudescence, que sont notamment les institutions spécialisées, les EMS, l'aide sociale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés (cette dernière dépense étant compensée par des subventions fédérales) et les prestations complémentaires AVS-AI. Par ailleurs, des coupes importantes ont dû être apportées à d'autres budgets de prestations tout aussi nécessaires, comme les subventions pour l'assurance maladie, les réseaux hospitaliers ou les transports publics, en précisant que pour ce dernier élément l'offre continue d'augmenter.

Vous comprendrez dans ces conditions que le Conseil d'Etat peine à imaginer trouver encore 10 millions de francs d'économies, ce d'autant plus que les décisions prises sur le plan

des charges ont suscité des réactions négatives et de contestation de plusieurs secteurs affectés par le dispositif choisi, M<sup>me</sup> la Rapporteure en a cité un tout à l'heure.

Il ne resterait alors, comme solution de remplacement au recours à la fortune, que de «retravailler» à la hausse les prévisions de recettes. Le Conseil d'Etat considère une telle démarche comme «un peu facile», mais surtout très «artificielle». Par ailleurs, cette approche dérogerait aux règles de rigueur et de prudence qui sont appliquées à chaque budget en matière d'évaluation des revenus, en particulier sur le plan des rentrées fiscales.

En conclusion de ce qui vient d'être dit, le Conseil d'Etat exprime le souhait que le Grand Conseil se prononce sur le budget 2016 tel qu'il lui a été soumis, sans le remettre d'emblée en cause par un renvoi.

Ceci dit, le Conseil d'Etat est pleinement conscient des difficultés à venir et tient à redire qu'il considère que le recours à la fortune pour équilibrer un budget ne constitue ni une «panacée», ni une solution durable au problème du déséquilibre structurel que connaît le canton de Fribourg. D'ores et déjà, le Conseil d'Etat planche sur la détermination de pistes qui permettront d'assurer durablement le respect du principe d'équilibre budgétaire inscrit dans la Constitution.

Avec ces considérations, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur ce budget 2016.

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR). Comment analyser le budget 2016 de l'Etat de Fribourg? C'est à cette délicate question que le groupe libéral-radical a tenté de répondre, avec cette prise de position.

Plus d'un élu au sein de notre groupe désire marquer sa désapprobation en acceptant l'entrée en matière, mais en proposant le renvoi de ce budget 2016. En effet, ce budget est mauvais. Non seulement le Gouvernement s'écarte du principe constitutionnel de l'équilibre budgétaire en prélevant sur la fortune non affectée une somme de 10 millions pour équilibrer les choses, mais il reconnaît qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour trouver d'autres solutions. Cette argumentation me fait personnellement souci. Le propre d'un exécutif, qui plus est d'un exécutif cantonal, est d'anticiper suffisamment tôt les défis qui se dressent devant lui, afin d'y apporter des solutions durables. Ceci est notamment le cas pour l'élaboration d'un budget. Il est aussi évident que les solutions retenues doivent impérativement être soutenues par toute l'équipe gouvernementale. Dire dans le message relatif au budget 2016 que faute de temps aucune solution durable autre que le non-respect de la Constitution n'a pu être retenue, me laisse quelque peu perplexe. Certes, le Gouvernement pourra toujours nous répondre que la bascule fiscale, entre le canton et les communes, n'a pas été appliquée correctement et respectée dans le cadre de la nouvelle loi scolaire.

laire. Toujours est-il que le manque financier pour équilibrer les dépenses de fonctionnement est bel et bien réel et présent.

Actuellement, je constate que la prise de conscience de la situation financière fribourgeoise de la part de nos représentants au Gouvernement, n'est pas totalement acquise. Pire encore: aux premiers balbutiements d'un manque financier, le Gouvernement fribourgeois se permet de puiser dans le bas de laine du canton. Et pourtant, lors de la présentation du budget 2013, le commissaire du Gouvernement nous avait dit: «On ne saurait s'installer dans une situation où année après année, le bouclement du budget s'opère grâce à des expédients. Il faut souligner le caractère ponctuel et exceptionnel que doivent avoir ces prélèvements sur la réserve constituée. C'est-à-dire que très rapidement, ceux-ci doivent être relayés par un dispositif durable pour combler les déficits». Si j'extrapole un peu, comment le Gouvernement fribourgeois va nous présenter un budget équilibré à l'avenir, en prenant en compte notamment les changements fondamentaux en matière de fiscalité, prévus dès 2019? Pour illustrer ceci, il suffit de penser à l'application des réformes fiscales sur les entreprises RIE3. Le manque à gagner sera conséquent. Comment le Gouvernement fribourgeois entend-il aborder cette problématique? Dès que cette situation se présentera, il ne suffira pas de se cacher derrière le bois et de promettre que l'analyse des prestations de l'Etat permettra de trouver un ou des remèdes à tous ces maux.

Avec ces propos, je n'essaie même pas de peindre le diable sur la muraille, car il suffit juste d'évoquer un fait qui s'est déroulé dans notre canton, concernant le premier paquet des mesures d'économie accepté par ce Parlement dans la douleur, car tous les secteurs ont dû faire des sacrifices pour soutenir l'équilibre fragile entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Ce premier paquet de mesures devait être suivi par un deuxième paquet de mesures d'économie complémentaire, touchant le secteur de l'Instruction publique. Il a suffi d'un simple éternuement de quelques représentants des milieux concernés, pour que le Gouvernement fribourgeois fasse un pas en arrière et qu'il retire certaines propositions de ce paquet de mesures d'économie. Ceci n'est pas très correct. D'autre part, la structure de la Direction de l'économie et de l'emploi devra impérativement être analysée et corrigée. A la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, les activités annexes des enseignants sont aussi importantes que celles réalisées dans les classes. C'est une dérive qu'il faut absolument corriger.

Quant au budget des investissements pour 2016, il sera de l'ordre de 164,5 millions bruts, pour une charge nette d'investissements de 129,6 millions, soit 10 millions de moins qu'au budget 2015. Dans ce contexte, il faut relever qu'en plus du manque financier qui est compensé par un prélèvement sur la fortune pour équilibrer les comptes de fonctionnement, la couverture des frais d'investissements est particulièrement faible, soit le 69,3%. Cela signifie tout simplement que

le canton devra puiser une somme complémentaire de 39,8 millions dans la fortune, pour financer les investissements 2016. En accumulant le manque financier pour le ménage quotidien de notre canton et ses investissements, ce ne sont pas moins de 50 millions qui seront puisés dans la fortune cantonale. Avec une telle voracité de consommation de cash financier, le canton n'aura plus de fortune dans un avenir très proche.

Vous comprendrez qu'avec ces réflexions, il est difficile de demander d'accepter ce budget tel quel et c'est pour cette raison que le groupe libéral-radical vous demande, dans sa très grande majorité, son renvoi, en demandant au Gouvernement de trouver l'équilibre financier pour ce budget de fonctionnement, soit 10 millions, qui représentent le 0,34% du budget global, ceci sans puiser dans la fortune.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention le budget 2016.

Pour 2016, le plan financier montrait un déficit de 92 millions. La première version de ce budget présentait même un déficit de plus de 150 millions. Sans faire abstraction des efforts fournis pour atteindre l'équilibre, il faut relever que la réduction des déficits initiaux a aussi été possible par des prélèvements importants sur la fortune affectée, soit plus de 30 millions dans les fonds et 30 millions également par la dissolution de provisions. A cela, s'ajoute également un prélèvement extraordinaire de 10 millions sur la fortune non affectée et cette opération, Monsieur le Conseiller d'Etat, nous ne pouvons l'accepter. La dernière fois que cela a été fait, c'était il y a trois ans pour le budget 2013. Il s'agissait alors de 38 millions et le Conseil d'Etat nous avait présenté ce prélèvement comme tout à fait exceptionnel, avant la mise en place des mesures structurelles et d'économies. A l'époque, nous avions toléré cela pour cette raison. Aujourd'hui, nous devons constater que, malgré les mesures d'économies, dont certaines sont aujourd'hui abandonnées – j'y reviendrai –, le Conseil d'Etat revient avec un prélèvement similaire sur la fortune non affectée. La fortune non affectée doit servir à autre chose qu'à boucler le ménage cantonal. Mon message s'adresse à tout le Conseil d'Etat, pas seulement à vous Monsieur Godel. Je suis même convaincu que vous et vos collaborateurs avez fait le travail dans votre Direction, mais nous ne sommes pas certains qu'il en soit de même dans toutes les Directions.

La situation économique s'est sérieusement dégradée ces derniers mois. Il suffit de prendre connaissance des plans de restructuration et de licenciements pris par plusieurs entreprises de l'économie fribourgeoise. Les petites et moyennes entreprises ne sont pas en reste, même si elles ne font pas la une de la presse. Pour faire face à la dégradation de la situation économique, il y a deux réponses que le Conseil d'Etat pourrait apporter rapidement:

1. La mise en œuvre sans délai de la réforme de l'imposition des entreprises III. Il n'y a plus grand chose à attendre de Berne pour aller de l'avant. D'autres cantons romands ont déjà pris les devants.
2. La mise à disposition des entreprises de terrains constructibles, afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'établir dans le canton ou à d'autres d'étendre leurs activités ou leur capacité de production.

La fortune non affectée pourrait justement servir à mettre en œuvre ces deux réformes, en permettant d'absorber temporairement un manque à gagner avec la réforme de l'imposition et en investissant directement dans des zones stratégiques, pour préserver des emplois et même en créer de nouveaux. C'est d'ailleurs ce qui manque à notre canton: des places de travail. Nous disposons de toutes les filières possibles dans nos hautes écoles, mais nous n'avons pas les places de travail à proposer aux jeunes gens qui en sortent diplômés. Sur 6000 jeunes qui sortent diplômés chaque année de nos écoles, du CFC au master universitaire, nous n'avons que 4000 places de travail à proposer. Conséquence: le canton est devenu un canton de pendulaires et au final, les contribuables fribourgeois auront financé la formation de 2000 jeunes qui servent des entreprises et des économies extra-cantonales.

Lorsque nous créons des emplois, c'est essentiellement dans la fonction publique. Résultat: le canton de Fribourg est le cinquième canton suisse qui dispose du plus grand nombre d'emplois publics par habitant. Alors, considérer que la fonction publique est en danger ou que les conditions de travail se dégradent, comme le prétend le Syndicat des services publics (SSP), c'est effectivement à la limite indécent par rapport aux réalités vécues dans l'économie privée.

Concernant plus spécifiquement les enseignants, dont une enquête récente montrait que leur salaire était le deuxième plus élevé de Suisse romande après Genève, on ne comprend pas non plus l'abandon d'une partie substantielle des mesures structurelles et d'économies. Alors qu'on parlait de 4 millions de mesures d'économies – sur un budget de plus d'un milliard, faut-il le rappeler? –, à peine la moitié sera mise en œuvre. Cela également, nous ne pouvons pas l'accepter et nous demanderons des explications complémentaires à ce propos, le moment venu.

Pour ces raisons, notre groupe propose de renvoyer le budget 2016 au Conseil d'Etat, en le priant de l'équilibrer sans prélèvement sur la fortune non affectée et sans augmentation d'impôts ou de taxes, hormis le cas échéant, celles déjà prévues dans le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Chaque année, à la session du mois de novembre, le budget s'invite à la table du Grand Conseil. A la froideur des chiffres, chaque groupe parlementaire y va de ses commentaires eu égard à ses sensibilités politiques et à la vision qu'il a du rôle de l'Etat. Le groupe Alliance centre gauche constate donc que la mouture 2016

est celle de toutes les prudences, avec un bénéfice d'environ 500 000 frs au compte de résultat et des charges avoisinant un montant de 3,324 milliards. Notre groupe a relevé deux points où on constate des écarts importants:

1. Les revenus financiers et comptables extraordinaires qui augmentent de 7,7% et atteignent plus de 121 millions;
2. La diminution des amortissements de 9,5%, qui passent de 121 à 110 millions.

Les impôts, dans leur globalité, pèsent lourd dans la masse des ressources, avec une prévision évaluée à 1220 millions, soit environ 25 millions de plus.

Les montants de la péréquation financière, en augmentation de plus de 10 millions, ainsi que ceux attribués aux subventions fédérales, qui se situeraient à environ 232 millions, sont les bienvenus à ne pas en douter et nous font nous rendre à l'évidence que si la santé financière de notre canton n'est pas chancelante, nous ne sommes pas dans la cour des grands de notre pays. Le canton a une fortune relativement conséquente dans laquelle 10 millions, sur les 480 semble-t-il non affectés, vont être puisés, si on veut présenter un budget 2016 équilibré.

Le groupe Alliance centre gauche accepte cette manœuvre, car l'heure de vérité sonnera à la présentation des comptes. Je dis bien une manœuvre, car la partition a déjà été jouée en 2013 où là on prévoyait une ponction non pas de 10, mais de 38 millions qui, au final, ne s'est pas réalisée compte tenu des bons résultats. On verra donc tout cela au printemps 2017, c'est-à-dire après les élections.

Notre groupe relève aussi que l'Etat demeure un employeur conséquent, avec plus de 8200 EPT et une masse salariale en augmentation de 1,8%, qui se situe à 1207 millions de frs. Si les nouveaux postes ont été absorbés essentiellement dans le secteur de l'enseignement, le Conseil d'Etat doit, pour sa part, avoir le courage et se donner les moyens d'analyser l'efficience de ce qui est. Il pourrait ainsi répondre par le futur aux secteurs qui semblent être de plus en plus essoufflés: nous pensons ici par exemple au domaine de la justice.

Durant la décennie des comptes et des budgets positifs, certaines démarches ont vu le jour, mettant en marche des actions, des prestations au sujet desquelles on peut aujourd'hui se poser la question de leur rentabilité ou tout simplement de leur utilité. Nous savons tous que les domaines de la santé et de la prévoyance sociale ont des coûts qui, liés bien entendu à une démographie fribourgeoise en tête du classement des cantons, vont exploser. Plus de 30 millions en 2016.

Dans ce Grand Conseil, nous votons des lois, des règlements et des règlements d'application; nous devrons faire des choix, établir des priorités essentielles. Je pense par exemple ici au projet Senior+ qui nous attend prochainement: aurons-nous les moyens de le concrétiser? Je l'espère.

Il faut avoir le courage et la volonté de se poser les bonnes questions, même celles qui fâchent au niveau des réformes que nous pourrions entreprendre dans le fonctionnement des services de l'Etat. A Fribourg, nous avons le vent en poupe pour ce qui concerne les fusions de communes. C'est fort bien. Par contre, le sujet étant hautement sensible, politiquement récupérable et utilisable, qui osera soulever ne serait-ce que l'idée d'une réorganisation des districts administratifs? Pour rappel, la nouvelle Constitution fribourgeoise, adoptée le 16 mai 2004, en a débattu. Où en est-on onze ans après?

Le groupe Alliance centre gauche, enfin, a pris connaissance du montant prévu aux investissements, inférieur de 9,6 millions au budget précédent. Je parle ici bien sûr de l'autofinancement de 70% qui semble insuffisant et qui débouche sur une insuffisance de financement de 39,8 millions. Tout cela, malgré des revenus fiscaux ou de la Confédération prévus à la hausse.

Notre groupe parlementaire salue aussi les efforts maintenus dans les secteurs de la formation, de la prévoyance sociale, de la santé, qui à eux trois totalisent une évolution chiffrée à 68 millions.

Le groupe Alliance centre gauche entre en matière sur le budget 2016, en demandant au Conseil d'Etat de mettre en avant les réelles priorités et de déterminer pour ce canton une vision de développement qui soit cadrée et réaliste.

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de budget 2016, budget comprenant les dernières mesures triennales d'économies proposées au Grand Conseil dès 2014. Notre groupe relève des efforts importants entrepris dans chaque Direction, afin de nous proposer un budget quasi équilibré, tant les éléments économiques et conjoncturels ont pu rendre la tâche difficile et fastidieuse.

Nous relevons tout de même, afin de nous proposer un minime bénéfice de fonctionnement de 500 840 frs, que le Conseil d'Etat a dû procéder au prélèvement sur la fortune, plus précisément sur des réserves non affectées, d'un montant de 10 millions. Le groupe PDC peut comprendre, au vu des circonstances économiques et fiscales actuelles, le choix d'un tel procédé. Mais, il rend attentif le Conseil d'Etat au fait que cette pratique ne doit pas devenir l'habitude et doit rester unique, car elle recèle un côté dangereux. Je sais que, Messdames et Messieurs les Conseillers, vous appréciez le chocolat et une fois qu'on commence avec le chocolat, on n'arrête plus.

Nous relevons également que le Conseil d'Etat a respecté les termes du contrat envers le personnel et nous constatons avec grande satisfaction que la mesure touchant les salaires prendra fin avec l'octroi du palier aux ayants droit dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, n'en déplaise à un représentant ou responsable syndical, qui a la parole longue mais les idées courtes.

Dans sa réflexion, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique se permet d'avoir quelques inquiétudes pour l'avenir, mais aussi quelques incompréhensions, en particulier avec le rejet de la bascule fiscale, lors de la proposition de la nouvelle loi scolaire, qui ampute simplement le budget de l'Etat ou les moyens du Conseil d'Etat de 20 millions de frs. Une telle incompréhension est d'autant plus grande que, maintenant, pour 10 millions de frs, nous demandons le renvoi ou la nonentrée matière du budget, ce qui est un paradoxe.

D'autre part, nous estimons qu'il est nécessaire de réformer les structures et d'avoir, tous partis confondus, un débat sur des questions générales concernant les structures. Je n'en citerai que quatre, d'autres en ont déjà cité, qui sont au hasard:

- > Quelle société, quelle collectivité désirons-nous avoir?
- > Est-ce que nous avons vraiment atteint le maximum des prestations que la collectivité doit fournir à ses citoyens?
- > D'autres éléments, et je crois que cela a été dit par Mme la Rapporteure, pourquoi ne pas utiliser la fortune pour un grand projet d'investissement qui unirait les Fribourgeoises et les Fribourgeois? Là, je suis persuadé qu'économiquement, cet investissement majeur vers un projet commun, pourrait être un véritable booster pour notre économie et que les retombées seraient importantes.
- > Dernière question, récurrente: quelle répartition des tâches entre le canton et les communes? Autrement dit le désenchevêtrement. Heureusement que l'espérance de vie augmente d'année en année, cela me permet d'être optimiste et d'en voir le jour une fois.

Le budget proposé à notre acceptation comprend 3,324 milliards de frs de charges contre 3,325 milliards de frs de recettes et le compte d'investissements, 129,6 millions nets.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique tient à relever qu'il y a une fragilité à l'établissement du budget proposé et comprend par conséquent que toute modification dans ce cadre-là pourrait s'avérer dommageable et rompre ce fragile équilibre. Le renvoi s'inscrit dans cet élément-là et, au vu de ce qui précède, notre groupe soutiendra le budget tel que proposé par le Conseil d'Etat pour l'année 2016.

**Thomet René** (PS/SP, SC). L'examen du budget 2016 de l'Etat laisse le groupe socialiste dubitatif. Du déficit initial de 151,7 millions, on est passé à un bénéfice de 0,5 million. Nous imaginons les difficultés de l'exercice, quand on sait que le Conseil d'Etat pratique le principe de la symétrie des sacrifices, un principe qui ne prend en compte ni les priorités du service public, ni l'augmentation du volume de travail lié à l'augmentation de la population. On se targue d'avoir le record national de l'augmentation de la population, mais on se refuse d'accorder dans certains domaines les moyens que cela implique.

Pour répondre aux exigences constitutionnelles de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a donc prévu de puiser dans la fortune non affectée à hauteur de 10 millions. Le groupe socialiste ne comprend pas que cela puisse pareillement faire réagir une certaine droite de ce Parlement. Si l'opération a été nécessaire pour boucler le budget, rien ne nous dit que le prélèvement aura lieu dans les comptes. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître la tendance des comptes 2015 et son écart par rapport au budget.

Comment justifier d'imposer l'austérité à une grande partie de la population, alors que l'Etat dispose d'un milliard de fortune, dont près de la moitié n'est pas affectée? Quand nos collègues s'offusquent parce que cette fortune sert à financer le ménage courant, ils oublient que bien des habitants de ce canton puisent parfois sur leurs économies pour boucler certaines fins de mois.

Cette fortune que M. Godel surveille comme Arpagon sa cassette (*rires*), c'est peut-être finalement «Fribourg le bonheur en plus». Plus sérieusement, ce qui nous dérange, c'est l'atteinte au service public, le manque de considération pour les agents de la fonction publique et les atteintes aux prestations, particulièrement lorsque celles-ci touchent les personnes au bord de la précarité. Tout laisse croire que le Conseil d'Etat réserve les bonnes surprises financières (exemple: la part du bénéfice de la BNS perçu en 2015 alors que rien n'était prévu au budget) pour des provisions susceptibles de faire face à la perte fiscale qu'entraînera la réforme RIEIII, plutôt que pour alléger les importants efforts réalisés par les fonctionnaires de l'Etat. On met plus d'attention à suivre les desiderata de la Chambre du commerce et de l'industrie qu'à suivre les préoccupations des représentants du personnel.

Le blocage dogmatique des effectifs du personnel de l'Etat entraîne des pressions dans de nombreux services, quand il n'amène pas carrément des situations critiques. En effet, au SEJ, c'est la protection de l'enfance et de la jeunesse qui est mise en péril; c'est le bon fonctionnement de la justice et de nos tribunaux qui est en péril, quand il n'entraîne pas carrément un déni de justice. Quant aux atteintes aux prestations, ce sont les subventions aux primes d'assurance-maladie qui en font les frais, juste au moment où les primes prennent l'ascenseur.

Concernant les investissements, ils restent certes importants, mais c'est le rôle de l'Etat de veiller à garder un certain volume d'investissements. Ceux-ci entraîneront cependant des frais d'amortissement, qui chargeront les exercices suivants. Il convient d'en tenir compte.

Ceci m'amène aux perspectives. L'exercice du budget 2016 a été très difficile; le plan financier ne laisse pas voir une embellie pour 2017 et les années suivantes. Les mesures d'économies sur le personnel prendront fin en 2016 et le parti socialiste veillera au respect de la promesse de ne pas les reconduire. Nous imaginons difficilement que ce ne soit

pas du côté des recettes qu'il faudra orienter la recherche, car le parti socialiste maintient que les problèmes de finances de l'Etat sont avant tout liés aux recettes de l'Etat. Notre canton dépend en très grande partie de la péréquation où on a jusqu'à présent limité les dégâts, mais jusqu'à quand est-ce que ça pourra durer?

Il dépend aussi de la part au bénéfice de la BNS et là nous subissons de plein fouet les baisses, voire l'absence de versement.

Ce que nous subissons aussi actuellement – je sais que certains dans ce Parlement n'aiment pas qu'on le rappelle –, ce sont les baisses d'impôts successives effectuées presque sans discernement il y a quelques années et, dans le domaine des hausses de charges, ce sont avant tout des augmentations liées à des lois fédérales.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Depuis mon admission à la Commission des finances et de gestion, j'examine chaque année avec attention et de façon détaillée les résultats comptables et budgétaires de l'Etat de Fribourg. Je dois bien admettre que le budget de fonctionnement 2016 qui nous est proposé est très insatisfaisant. En effet, malgré les améliorations notables des ressources issues de la Confédération et celles de la fiscalité, le résultat n'a pu être équilibré qu'au moyen d'un prélèvement sur la fortune. Heureusement encore que pour notre argentier, les amortissements comptables sont en nette baisse pour alléger la facture. Avec un autofinancement de 90 millions contre 112 millions au budget 2015, la dépréciation des finances cantonales est inquiétante. Plus inquiétants à mes yeux encore, ce sont les prévisions budgétaires futures et surtout les défis que notre canton devra relever. Alors que les plans financiers des années 2017 et suivantes présentent des déficits abyssaux, comment expliquer que notre exécutif ne parvienne même pas à équilibrer le ménage courant sans recours à la fortune, pratique qui devait être exceptionnelle? J'ai eu beau chercher longtemps dans le budget 2016, il n'y a aucune prestation spéciale et extraordinaire, aucune priorité nouvelle financée, bref rien ne justifiant ce résultat, mais, au contraire et heureusement, des recettes bien plus importantes qu'en 2015. Alors, bien sûr, notre exécutif ne se prive pas de nous rappeler que cela est la résultante de décisions prises par notre Parlement ou par les Chambres fédérales, comme la nouvelle loi sur le financement hospitalier, qui, ceci dit en passant, ne date pas d'hier. Pourtant, notre Conseil d'Etat n'a pas su ou n'a pas voulu anticiper les mesures ou les réformes structurelles qui s'imposent pour rééquilibrer les finances cantonales. Pour moi, c'est clairement un manque de courage politique et de responsabilité envers les générations futures. Et l'avenir dans tout ça? Alors que de nombreux ouvriers, collaborateurs d'entreprises privées, sont et seront durement touchés par l'environnement économique difficile, alors que nos entreprises existantes subissent de plus en plus de contraintes administratives lorsqu'elles veulent investir, alors que nos étudiants et ingénieurs attendent avec impa-

tience l'installation de nouvelles sociétés rendue difficile par un certain manque d'attractivité de notre canton, quelle image donne notre Conseil d'Etat en ne parvenant même pas à équilibrer son ménage courant? Dans ce contexte-là, que penser aussi de la récente manifestation indécente du Syndicat des services publics? Chacun de nous le sait, notre canton devra continuer à l'avenir d'investir massivement pour notre population: infrastructures scolaires, mobilité, acquisition de terrains favorisant l'accueil de nouvelles entreprises, soutien au financement des infrastructures de santé et j'en passe. C'est pour financer tout cela que devra être utilisée notre fortune. Dans une vision à moyen terme, c'est comme ceci que nous arriverons à offrir suffisamment d'emplois indigènes à nos Fribourgeoises et Fribourgeois et ainsi assurer une amélioration du revenu moyen de nos contribuables. Cette fortune, ce bas de laine envié par tant de cantons ne saurait ainsi servir à «bletzer» des budgets de fonctionnement concoctés en voulant faire plaisir à tout le monde, cela à la veille des élections cantonales. Je ne me fais pas d'illusions sur le résultat du vote, mais je vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, de réfléchir à l'image que nous donnerions en cas d'acceptation de budget, sur l'esprit du budget et sur les enjeux financiers de demain.

Pour toutes ces raisons, je n'accepterai pas ce budget et vous propose de le renvoyer à l'exécutif qui, avec de la volonté politique, l'équilibrerait sans recours à la fortune.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Je suis employé de la fonction publique, donc j'ai là déclaré mes intérêts, et dans le domaine de l'enseignement, donc doublement concerné par certaines remarques qui ont été faites aujourd'hui. Mais ce n'est pas de ça dont je voudrais vous parler, je veux parler du rapport que le canton, son Parlement et le Conseil d'Etat entretiennent avec l'argent depuis une dizaine d'années.

J'ai pu constater, dans ce Parlement, qu'on a commencé avec une période où l'argent était relativement facile, diraient certains. Et ces personnes qui trouvaient que l'argent était facile, c'est-à-dire qu'il y en avait trop, ont décidé de proposer régulièrement des baisses d'impôts. Ces baisses d'impôts ont été acceptées par le Parlement, dans un premier temps avec l'aval du Conseil d'Etat. Dans un deuxième temps, ces baisses d'impôts ont été refusées la plupart du temps par le Conseil d'Etat mais acceptées malgré tout par le Parlement. On est arrivé finalement, à coup de baisses d'impôts, à peu près au déficit de 150 millions annoncés pour l'année suivante, lors d'une conférence que M. Godel a tenue en 2012, déficit qui correspondait à la somme des impôts qui avaient été baissés durant les différentes années précédentes.

On est entré dans une nouvelle ère, il n'y avait plus d'argent facile, l'argent ne coulait plus à flots. On est entré dans une ère qu'on pourrait appeler celle des «pleureuses», celle des économies, celle de la gestion au lieu de la vision. Il fallait faire avec ce qu'on avait et on a commencé à économiser. Très

bien, économiser! Mesures structurelles, différentes choses, taxes sur les chiens si je me souviens bien, sur les véhicules à moteur, certains catégories, sur la fonction publique et autres, je vous passe les détails. Toujours est-il qu'on était aussi dans l'ère – et je crois qu'elle se termine aujourd'hui à entendre les différentes réflexions qui se font aussi par rapport au budget – dans l'ère du copié-collé. En gros, ça fait trois ans qu'on nous présente le même budget. Cela fait trois ans que, à part quelques reports de charges d'un poste à l'autre, d'un département à l'autre pour des questions la plupart du temps juridiques ou de répartition des tâches entre Etat et communes, communes et Confédération, Confédération et Etat, on se retrouve pratiquement chaque année avec le même budget. On va avoir un débat tout à l'heure sur les postes, etc. On pourrait pratiquement reprendre les débats de l'année passée parce qu'il n'y a pratiquement pas de modifications.

Je suis heureux aujourd'hui d'entendre, pour la première fois, parler de manière différente de l'argent dans ce canton. Cela fait plusieurs années que je n'ai plus entendu le mot «vision», le mot que M. Lambelet a utilisé de grand projet qui pourrait nous unifier, le mot qui permettrait peut-être au Conseil d'Etat de trouver des solutions et non pas seulement de subir les faits.

Mais, M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, il n'y a pas que le Conseil d'Etat qui est concerné. Nous faisons partie, nous ici dans ce Parlement, des solutions. Nous avons, nous aussi sans doute, des propositions à faire pas seulement pour économiser, mais surtout pour assurer l'avenir de notre canton parce que, pour le moment, on n'assure plus l'avenir de notre canton. On n'est plus en train de développer des projets actuellement. On est simplement en train de gérer le quotidien, de plus en plus. Alors, oui, des nouveaux projets! Oui, le Conseil d'Etat, s'il vous plaît, proposez-nous des visions demandées déjà depuis quelques années! Proposez-nous des projets! J'ai entendu M. Vonlanthen dire, à propos de BlueFactory, il y a deux ans peut-être, qu'on n'avait pas d'argent pour payer un clip de présentation de BlueFactory. Alors vous vous imaginez un peu où on en est!

Alors, oui, continuons, continuons tous ensemble. Dans une chanson, Brel disait: «Qui n'avance pas, recule». Dans un autre domaine, je n'aimerais pas, personnellement, que se vérifie la vision que l'Etat soviétique avait de notre canton ou de notre ville. Vous vous souvenez peut-être, pour les plus anciens – pour les plus jeunes, ce serait une leçon d'histoire – que le grand bloc de l'Est avait comme vision d'envahir tout le bloc de l'Ouest. Bien sûr, dans sa stratégie, il avait déjà prévu aussi de rappeler et de renommer certaines régions conquises. Vous savez sans doute que Fribourg, on avait décidé de l'appeler «Rétrograd» (*rires!*).

Alors, s'il vous plaît, ne faisons pas cela, travaillons tous ensemble, Parlement et Conseil d'Etat, pour développer un canton qui soit tourné vers l'avenir.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'ai hésité à prendre la parole. Je vais être bref, c'est justement pour renforcer ce que viennent de dire plusieurs d'entre vous, c'est qu'on a besoin de priorités stratégiques et visionnaires.

J'aimerais simplement faire la petite distinction. Accompagner le développement, accompagner la croissance de notre canton, ce n'est pas générer de la prospérité. On a besoin de projets visionnaires qui pourraient mobiliser quelques centaines de millions de notre fortune pour des projets visionnaires. On a parlé des zones d'activités stratégiques, pourquoi pas? On a parlé de BlueFactoy. Ça ne doit pas seulement être une usine à louer des m<sup>2</sup>, même s'ils sont avec un bilan carbone acceptable, ça doit aussi être le phare en matière de zéro carbone, qui illumine l'Europe, je dirais comme ça. Et pourquoi pas, finalement, dédier quelques dizaines de millions à la promotion de notre premier et principal atout qui est le bilinguisme? Alors au travail! Ça peut remplir une ou deux années présidentielles.

**La rapporteure générale.** Je remercie les groupes qui se sont exprimés ainsi que les députés en faveur de l'entrée en matière sur ce budget 2016 conformément au préavis de la Commission des finances et de gestion. Donc, je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée.

Cela dit, j'ai pris note que le groupe libéral-radical et le groupe de l'Union démocratique du centre proposent le renvoi du budget, demandant au Conseil d'Etat qu'il livre le budget 2016 sans avoir recours à la fortune, ni en augmentant les impôts ou taxes hormis ceux déjà prévus dans le projet du budget. Je tiens à préciser que cette discussion a eu lieu aussi au sein de la Commission des finances et de gestion. Le renvoi du budget avait été proposé en priant le Conseil d'Etat d'opérer des économies supplémentaires de 10 millions, permettant d'éviter tout prélèvement sur la fortune. Au vote, la proposition de renvoi avait été refusée par la majorité.

Quant aux remarques qui ont été émises, je prends note du souci, notamment du groupe libéral-radical, concernant la réforme de la fiscalité des entreprises RIE III qui, immanquablement, va occasionner des pertes fiscales à l'avenir, que nous devrons prendre en considération dans l'élaboration des prochains budgets.

Quant au député Peiry, il revient sur la situation économique qui s'est dégradée ces derniers temps; ce qui n'est pas contestable. Il estime qu'il y a deux manière d'y répondre au sein du Conseil d'Etat, tout d'abord par le biais de la réforme de la fiscalité des entreprises, qu'elle entre en vigueur le plus vite possible et, deuxième point, de terrains suffisants à disposition des entreprises.

A ce sujet, nous avons eu une discussion ce matin même avec le Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui nous a dit qu'il se fait parfois taper sur les doigts par la Confédération parce que, dans le

canton de Fribourg, il y a des terrains disponibles actuellement mais qui ne sont peut-être pas toujours situés là où les entreprises le souhaiteraient.

Quant à son souci de création d'emplois dans le canton – et non pas uniquement de la prise en charge de la formation de qualité –, c'est vrai que c'est un problème pour le canton de Fribourg où les jeunes sont bien formés mais, malheureusement, un certain nombre doit quitter le canton pour trouver des emplois en lien avec leur formation.

M. Chassot en appelle aussi au courage du gouvernement.

M. Lambelet revient sur le fait que le prélèvement sur la fortune doit rester quelque chose d'exceptionnel et qu'une réforme sur les structures est nécessaire. Nous ne pouvons pas nous passer de faire des réflexions sur l'avenir et sur la répartition des tâches.

M. Thomet ne comprend pas bien la réaction de la droite par rapport au prélèvement et attend avec impatience 2017 pour voir si ce prélèvement sur la fortune aura vraiment été nécessaire. Je me refuse à opposer, comme l'a fait M. Thomet, la Chambre du commerce et la représentation du personnel. On est tous d'accord pour reconnaître les efforts consentis de manière importante et significative par le personnel de l'Etat de Fribourg mais n'oublions pas que, parallèlement, cinq entreprises dans notre canton ont annoncé la suppression de 335 postes. Donc, il y a 335 personnes qui passeront des fêtes de fin d'année très certainement pas faciles parce qu'elles ne savent pas de quoi l'avenir sera fait.

Le groupe socialiste a dit qu'il resterait très attentif à ce que les mesures d'économie pour le personnel prennent effectivement fin comme prévu à la fin de l'exercice 2016. Je tiens à préciser à l'intention de M. Thomet, qui revient sur les baisses d'impôts et qui les conteste, que les impôts ont progressé de manière significative durant toutes ces dernières années et, s'il y a eu des baisses d'impôts, n'oublions pas que le canton de Fribourg, en comparaison intercantionale notamment dans la fiscalité des personnes physiques, est en queue de classement. Il s'agit aussi dans la fiscalité des personnes morales de faire en sorte que le canton reste attractif, que l'on puisse accueillir de nouvelles entreprises mais, surtout et en priorité, que l'on puisse conserver celles qui sont établies dans notre canton car, là, la concurrence est intercantionale.

Plusieurs députés attendent avec impatience des mesures structurelles pour rééquilibrer les finances cantonales. Tous se mettent d'accord sur les enjeux financiers qui nous attendent ces prochaines années. Voilà ce que j'ai relevé comme remarques.

Les autres questions pourraient s'adresser plus directement au commissaire du gouvernement et je le laisserai volontiers répondre.

**Le Commissaire.** Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus, plus particulièrement celles et ceux qui acceptent

l'entrée en matière. Je remercie les autres d'écouter mon argumentation, au nom du Conseil d'Etat, en espérant que j'en convainque une bonne partie.

Tout d'abord, je vais parler du prélèvement sur la fortune. Pourquoi un prélèvement sur la fortune? Vous le savez, il ne s'agit pas de la philosophie du Directeur des finances. Avec un déficit de 151,7 millions, avions-nous le choix? Ce montant tient compte de l'aggravation des 20,5 millions, conséquence de votre décision. Sans cette problématique, nous aurions aujourd'hui un budget équilibré, sans prélèvement sur la fortune avec, un peu de chance, un bénéfice de 10 millions.

M. le Député Losey, vous avez cité ce que j'avais dit en 2012 et vous avez raison, c'est parfaitement exact. Mais je cite un autre député, M. le Député Peiry – que je remercie au passage pour avoir constaté avec raison que ce budget est un budget du Gouvernement et non uniquement du Directeur des finances. En 2012, M. Peiry avait dit que «le compte de résultats 2013 de la Direction des finances se caractérisait par deux éléments: le premier est le prélèvement sur la fortune de 38 millions» – cette fois, vous avez vu que c'était le quart (10 millions au lieu de 38) – «qui apparaît sous résultat extraordinaire de la Direction. Cette opération comptable, qui sert à équilibrer le budget 2013 de l'Etat est, d'une part, une première pour le canton de Fribourg et, d'autre part, une opération tout à fait exceptionnelle dans la manière.» Ensuite, vous avez ajouté, à juste titre d'ailleurs, que «la loi sur les finances se contente en son article 5 de dire que le budget du compte de résultats doit être équilibré sans apporter aucune précision sur la façon d'équilibrer le budget. La loi ne l'interdisant pas expressément, nous pouvons déduire que cette opération n'est pas illégale en soi. Le Service de législation le confirme également.» M. le Député Peiry, merci d'avoir amené ces arguments. Ceci m'a permis de ne pas en rechercher d'autres.

J'en viens aux investissements. Beaucoup sont intervenus en disant qu'il faut avoir des projets. Je crois que c'est la philosophie du Gouvernement qui, dans son plan gouvernemental, insiste sur le fait qu'il veut augmenter les investissements. La moyenne est plus élevée que ces dernières années. Mais il n'est pas aussi facile que vous pensez d'investir, en tenant compte des oppositions notamment. J'en veux pour preuve que dans les comptes de cette année, on reportera des montants de plus de 20 millions, car nous n'arrivons pas à tenir les délais impartis pour les procédures.

M. le Député Peiry a également abordé la nécessité de créer des emplois et de mettre des terrains à disposition. Je partage entièrement votre avis. Concernant les terrains, M<sup>me</sup> la Députée Gobet l'a dit, ils ne sont peut-être pas toujours bien situés, mais nous en avons: 50% des zones d'activité sont libres et ce n'est pas le Directeur de l'aménagement qui va me contredire. Je peux même vous dire qu'à Estavayer, il y a 100 000 m<sup>2</sup> disponibles en zone. Cela serait très bien si vous pouviez nous

aider à amener des entreprises. Je ne vais pas citer les terrains qui sont devenus libres suite à la fermeture d'entreprises, c'est triste, mais ce sont des terrains qui, je l'espère, pourront nous permettre d'intégrer d'autres entreprises dans ce canton.

Certains ont parlé de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). J'espère qu'elle continuera et heureusement, M. le Député Waeber, que nous avons la RPT pour 2016 et j'espère encore pour de nombreuses années. Evidemment, si la situation s'améliore cela va diminuer. Cela serait mieux de s'en passer, mais pour cela nous devons arriver à compenser par la fiscalité.

La réforme de l'imposition des entreprises. Quelqu'un a dit qu'il faudrait la mettre en route immédiatement. J'aimerais bien le faire, mais il faut savoir qu'elle est là pour les entreprises à statuts fiscaux spéciaux. Elle n'est pas là pour les entreprises «normales», nos entreprises. Mais elle aura un effet d'aubaine, car la stratégie du Conseil d'Etat est la diminution de la fiscalité, que nous avons décidée il y a bientôt une année, à 13,72%. Mais tant que la Confédération n'a pas mis en route son projet, qui sera traité à la session d'hiver, on ne peut rien faire. La mise en œuvre est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'ailleurs le Conseil d'Etat, en plus du taux, a adopté dernièrement la stratégie. Je vais probablement faire une conférence de presse en début d'année pour expliquer la stratégie. Mes services ont la mission de préparer un projet de loi qui devrait être en consultation dans le courant de l'année prochaine, avant ou après les vacances, cela dépend de l'avancement du projet fédéral. Nous ne sommes pas maîtres pour tout en la matière.

M. le Député Thomet a aussi parlé de la fiscalité; M<sup>me</sup> la Rapportrice a déjà répondu concernant les personnes physiques. Quelques rappels au sujet des personnes morales: depuis 2004 jusqu'au budget 2015, le rendement annuel moyen de l'impôt sur les personnes morales a augmenté de 6,8%. Si l'on ne fait pas la réforme, nous n'allons plus rien gagner. L'objectif de la réforme est de garder nos entreprises et de tout mettre en œuvre pour avoir autant dans les caisses. Je ne peux pas vous signer un chèque en blanc en la matière, mais il s'agit de l'objectif. Il faut être proactifs à ce sujet. Nos collègues vaudois ont présenté un projet de loi et ce sont les seuls à ce jour. Nous, nous le présenterons l'année prochaine en consultation.

Ensuite, on parle beaucoup de personnel. Evidemment, et je crois que vous connaissez la philosophie. J'aime bien répéter ce que vous avez approuvé dans le message du 3 septembre 2013, présenté en octobre 2013: «Pour faire face aux besoins complémentaires en postes de travail, les Directions exploitent le résultat de l'inventaire découlant de l'analyse des prestations. Le Conseil d'Etat peut également décider de donner un mandat interne ou externe d'analyse des prestations d'une unité dans la mesure où des mesures compensatoires ne sont pas trouvées.

Le Conseil d'Etat a opté pour un principe: celui qui veut des postes doit faire des économies. Cela oblige les gens à rechercher et ça fonctionne. D'ailleurs, un mandat a été déposé par MM. les Députés Ducotterd et Butty et sera traité cette semaine. Il s'agit du projet APROC qu'on vous présentera, qu'on va commencer à mettre en œuvre. On aura l'occasion de vous en reparler.

En ce qui concerne le personnel, je peux vous dire que ça fonctionne. Le Directeur de l'aménagement a obtenu quatre postes et le Directeur de la justice en a obtenu quatre pour les prisons, avec l'obligation de compenser. Tout n'est pas réglé, mais c'est en train de se compenser. Ma collègue de droite – sur le plan géographique bien sûr (*rires*) – a aussi trouvé des solutions. Elle a modifié la loi sur la médecine dentaire scolaire et a économisé 4,8 EPT, dont elle a pu réutiliser 2,1; le reste était dans les mesures d'économies. Cela démontre que le système fonctionne.

Pour le Pouvoir judiciaire, le Conseil d'Etat a discuté et nous sommes en train de trouver des solutions avec des compensations qu'on doit aussi réaliser. C'est une question de crédibilité. Mais, assurez-vous, si je vous donne les chiffres pour tous les secteurs, vous serez étonnés du nombre de postes libérés. C'est clair, quand on a augmenté chaque année et qu'à un moment donné on serre, eh bien ça devient évidemment difficile. Mais, je vous dis quand même que la maîtrise du personnel est le meilleur garant du personnel en place. Et je me permets de dire encore à cet effet, car quelqu'un a dit que le Conseil d'Etat avait cédé devant le Syndicat – je crois que c'est M. le Député Losey ... Monsieur le Député Losey, j'ai reçu une lettre de votre part lorsque vous étiez président de la CFG il y a une année, après le budget, où vous demandiez au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité d'appliquer les paliers au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Puis, vous venez critiquer le Conseil d'Etat qu'il n'assume pas ses responsabilités. J'ai toujours la lettre, je peux vous la montrer. Elle a été signée par vous-même, au nom de la CFG on est bien d'accord.

J'aimerais à cet effet relever les discussions constructives avec la FEDE – d'ailleurs j'ai vu le président dans les tribunes –, notamment concernant les mesures structurelles 2013. On a trouvé des solutions. Mais bien sûr ils ont revendiqué avec insistance. J'ai répondu qu'on avait fait un contrat en 2013, pas seulement avec la FEDE, mais aussi avec les communes. Vous l'avez admis et vous avez admis aussi des recettes qui vont continuer, à savoir les valeurs locatives, l'impôt sur les véhicules qui a été présenté par notre président, etc. La FEDE l'a compris et on a trouvé un accord avec d'autres éléments, notamment les piquets où le Conseil d'Etat a fait un effort. Mais nous n'avons pas reculé devant le Syndicat, c'est totalement faux. Les détails vous seront expliqués et vous poserez les questions au Directeur de l'instruction publique. Nous avons pris acte qu'il y a déjà 1,8 million d'économies; les 4 millions restent la cible à atteindre et je précise que ça n'a

strictement rien à voir avec le budget 2016. Cela vous a été dit dans le cadre des comptes, je crois qu'il faut le rappeler.

On parle aussi des comptes, respectivement de fiscalité. M. le Député Thomet voudrait avoir le résultat des comptes; je ne peux pas vous les donner. Mais ce que je peux dire ... et d'ailleurs il y en a qui réclament ... Concernant la BNS par exemple, je vous explique en quelques mots: quand on avait de bonnes années, le Gouvernement a fait des provisions pour 55 millions. Vous savez que cette année, nous avons reçu, l'argent est déjà ici, 48,2 millions. Eh bien, le Conseil d'Etat a pris la décision de mettre ces sommes dans un fonds, à condition que les comptes soient bénéficiaires, et de prélever 23 millions pour 2016 et 20 millions les quatre années suivantes. Ça nous donne une stabilité. En d'autres termes, si heureusement il y a quelque chose qui vient de la BNS, on va le mettre dans le fonds et puiser au fur et à mesure. Cela nous permet d'être sûrs, quand on met au budget, d'avoir les montants pour assumer les charges, respectivement le budget.

En ce qui concerne les comptes, s'ils sont positifs – je l'ai promis et le Conseil d'Etat est d'accord avec ma proposition –, on va créer des réserves pour le personnel, pour éviter de reprendre des mesures qui le pénaliserait. Cela me paraît important. On doit montrer un signe au personnel de l'Etat, qui est un excellent personnel, même si certains parfois le critiquent. Il mérite d'être remercié et reconnu en tant que tel.

Concernant les syndicats, je vous assure que l'objectif du Gouvernement est d'avoir un partenariat social, de trouver des solutions dans les discussions et non dans la confrontation. Je crois que ça c'est l'objectif.

Ensuite, j'en viens aux dernières remarques sur le fonctionnement. Je le répète encore une fois. Je comprends votre remarque concernant les 10 millions. Mais je rappelle que le compte de fonctionnement, respectivement les charges courantes sont complètement maîtrisés. Je l'ai dit à l'entrée en matière: au point 3.3. du message, c'est vrai qu'on a 4,9 millions, mais ce sont les moyens d'enseignement que vous avez voulu reporter sur le compte de l'Etat. Ils sont là. Ce n'est pas vrai qu'on a augmenté de près de 5 millions, on est plus bas que 2015, quasiment à égalité.

Ensuite, vous avez parlé de priorités. Je partage à 100% votre avis sur les priorités, mais ce ne sont pas seulement celles du gouvernement. Vous pouvez poser les questions à mes six collègues, ils savent que j'interviens à chaque fois qu'un projet vient et on fixe des priorités. A un moment donné, on ne peut pas tout faire et je partage votre avis et je ne peux que vous être reconnaissant d'insister sur ce sujet. Cela me permettra de répéter à mes collègues – mais ils le savent déjà, bien entendu – qu'il faut fixer des priorités. Mais des priorités chacun en a et nous devons être au-dessus de la mêlée. Ce sont les priorités de l'Etat et non celles de chaque Direction.

Le Conseil d'Etat assume ses responsabilités puisque nous devons trouver des solutions pour ces 20 millions (loi scolaire). J'aimerais vous dire, M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, en toute sincérité, j'aimerais aussi que vous assumiez vos responsabilités en matière de priorités parce que vous, députés, vous demandez beaucoup. Parfois, on vous dit non, mais le Grand Conseil dit oui derrière. Je comprends ce qu'est la politique, je sais. Alors après, nous devons couper, cela est arrivé parfois avec des motions que vous avez acceptées. Dans le cadre des mesures structurelles et d'économies, on n'a pas mis en route certaines motions que certains auraient voulu faire passer.

Encore une chose, les mesures d'économies que nous vous avons présentées en 2013 ne sont pas toutes terminées; il y en a encore dont on va discuter. Une première séance était prévue cet automne. Elle se fera durant le premier mois de l'année 2016 pour trouver des solutions pour le budget 2017. Là, je réponds encore à M. le Député Brodard, qui a dit que c'est un budget pour plaisir, électoral. Cette année, je vous rappelle – je l'ai déjà dit à la Commission des finances et de gestion –, ce sont les élections fédérales. Les élections nous concernant, ce sera l'année prochaine! Nous sommes conscients que nous devons avoir et nous aurons un budget équilibré l'année prochaine, sans toucher la fortune. Je crois que le message est bien passé.

Aujourd'hui, nous avons un problème et il faut le résoudre! J'espère vous avoir convaincu, mais si vous renvoyez le budget au Conseil d'Etat ... Je vous cite trois éléments qui viennent souvent. Les institutions spécialisées – au demeurant, un petit article a paru dans la Liberté de ce matin concernant les institutions spécialisées. Je vous jure que nous avons fait des séances et ce n'est pas drôle lorsque vous avez les parents en face – ce n'est pas la Directrice de la santé qui va me contredire – en prise avec des problèmes, il faut les résoudre! Nous les avons résolus et nous en aurons encore à résoudre. Ensuite, si vous voulez qu'on fasse 10 millions d'économies, évidemment l'assurance-maladie... L'assurance-maladie, on en est resté à 152 millions. Vous avez vu le résultat, c'est une diminution d'aide à ceux qui en ont certainement besoin. Enfin, mes amis paysans de tous partis confondus, y compris socialiste, nous avons mis un montant d'environ 1,922 million, c'est-à-dire 1,027 million de plus que l'année dernière pour les réseaux écologiques et qualité du paysage. Ce montant de 1,027 million permet d'obtenir grossièrement 11 millions de la Confédération pour les familles paysannes. Voulez-vous qu'on enlève ce million? Ça, c'est une charge nouvelle que nous n'avions pas. C'est dans le report de charges de la Confédération vers le canton.

Je vous dis que d'autres reports vont encore venir puisqu'il y a un train de mesures de la Confédération. Nous, nous faisons attention de ne pas reporter sur les communes. Mais, aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas le canton qui reporte sur les communes, mais c'est le Grand Conseil

qui accepte, je vous le redis encore une fois gentiment, d'augmenter les charges du canton.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous ferons des priorités, je vous assure, mais en attendant, je vous demande de ne pas renvoyer ce budget 2016.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé au vote sur la demande de renvoi.
- > Au vote la demande de renvoi est refusée par 68 voix contre 33 et 1 abstention.
- > Il est par conséquent passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

#### *Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR / FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR / FDP), Losey Michel (BR,PLR / FDP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC / SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR / FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC / SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC / SVP), Schuwey Roger (GR,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR / FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR / FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR / FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 33.

#### *Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS / SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS / SP), Bischof Simon (GL,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,ACG / MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS / SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG / MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS / SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR / FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS / SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS / SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS / SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS / SP), Kaelin Murith Emmauelle (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS / SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS / SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez

Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR / FDP), Schneuwly André (SE,ACG / MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG / MLB), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), *Total: 68.*

*S'est abstenu:*

Romain Castella. *Total: 1.*

## Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC), rapporteur.** Il m'appartient aujourd'hui de vous présenter le budget 2016 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. A toutes fins utiles, pour situer quelque peu cette Direction et son poids financier dans le budget général de l'Etat, nous noterons qu'elle occupe la cinquième place au budget 2016, si je m'en réfère aux comptes de résultats, après la Direction de l'économie et de l'emploi et avant la Direction de la sécurité et de la justice.

Le compte de résultats de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour l'année 2016 annonce des charges de 222 874 330 frs exactement. En regard du budget 2015, nous avons donc une diminution des charges d'environ 3 126 000 frs. Cette baisse trouve son explication dans le fait que les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ont intégré les reports de crédits prévisibles. Les revenus, quant à eux, enregistrent une augmentation d'environ 1 160 000 frs, ce qui est réjouissant. Le compte des investissements annonce une diminution des dépenses de 3 918 000 frs, passant ainsi de 74 565 000 frs en 2015 à 70 647 200 frs au budget 2016. Nous constatons également une nette diminution des recettes de 17,3 à 11,3 millions, grosso modo pour le budget 2016, soit 6 millions en moins environ.

Au niveau des investissements bruts du budget général de l'Etat, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions annonce un montant de 26,6 millions de frs attribué aux routes cantonales et principales.

Enfin, sur les 8 216, 04 EPT prévus pour l'ensemble des Pouvoirs et Directions de l'Etat en 2016, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions démontre une stabilité évidente, puisque l'écart n'est que de 0,5 poste. C'est le plus petit de tous. Nous dénombrons ainsi 404,04 EPT pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Je ne vais pas aller dans le détail des neuf centres de charges qui constituent cette Direction, mais aborderai l'essentiel. Dans ce sens là, je citerai les éléments financiers les plus marquants.

Au Secrétariat général, l'augmentation des charges de 677 000 frs provient du fait que l'on y a centralisé l'ensemble des subventions concernant le développement durable. Au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), il y a lieu de relever que des moyens supplémentaires doivent être présents pour répondre à l'adaptation de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'élaboration du nouveau plan directeur cantonal. Monsieur le Conseiller d'Etat en a fait une priorité, voulant présenter son projet à la Confédération dans les délais qui lui sont impartis.

Au Service de la mobilité, centre de charges 3808, nous constatons une augmentation des charges d'environ 6 millions qui croise une diminution des dépenses du compte des investissements de même envergure financière. Ces deux éléments sont liés, étant donné que les subventions d'investissements des entreprises de transports publics se font à partir de 2016 par le biais du fonds d'infrastructures ferroviaires (FAIF), selon une contribution forfaitaire annuelle de 14,125 millions. Cette dernière est portée au compte de résultats. Il s'agit là de la mise en œuvre du FAIF. Cette redistribution a évidemment une influence sur de nombreuses positions, autant sur le fonctionnement que sur les investissements. On notera au passage une sensible baisse des indemnités aux compagnies de transport qui devront, à l'instar des TPF, effectuer des économies. Nous relevons également que, dans la prise en charge du dépassement de la quote-part cantonale pour le trafic régional, la Confédération fixe le cadre financier maximal par canton. Il semblerait, selon les informations transmises par le Commissaire du gouvernement, que les montants votés par les Chambres fédérales soient insuffisants. Nous avons, à cet égard, une somme de 4 698 000 frs au budget 2016 en augmentation d'environ 3 millions par rapport à 2015. Pour terminer enfin avec le Service de la mobilité, nous notons que les amortissements des subventions d'investissements pour le trafic passent de 13,76 à 6,46 millions.

Au Service des ponts et chaussées, aménagements, on passe d'un excédent de charges de 5,150 millions à un excédent de revenus dépassant les 6 millions. Cela s'explique par une nette diminution des amortissements de 11,2 millions. La décision relative à ces amortissements provient, bien entendu, de la Direction des finances.

Routes nationales: grâce au mandat de la Confédération, ce centre de charges est chroniquement bénéficiaire et c'est tant mieux.

Au Service de l'environnement, centre de charges 3845, nous relevons une restriction budgétaire appliquée aux mandats externes. Mais une augmentation des montants concernant l'investigation, la surveillance et l'assainissement de sites pollués. A titre informatif, les variantes d'assainissement de la Pila sont toujours à l'étude.

Je termine enfin par le Service des bâtiments, centre de charges 3850, où un montant de 24 millions est prévu au

compte des investissements pour l'achat d'un bâtiment destiné au relogement du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), ce dernier devant quitter l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) qui, lui, a des projets d'agrandissement.

Je remercie au final le Commissaire du gouvernement, M. Maurice Ropraz, son secrétaire général, M. Olivier Kämpfen, pour leur disponibilité et les réponses fournies à nos questions.

J'ai terminé mon rapport sur le budget 2016 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et vous invite à entrer en matière.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie le rapporteur pour toutes les informations qu'il vient de vous présenter sur le budget 2016 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je confirme l'essentiel de son propos, en particulier la diminution des charges d'environ 3 millions de frs au budget de fonctionnement et la diminution de dépenses de l'ordre de 4 millions de frs au niveau des investissements.

En l'état, je n'ai pas d'autre remarque à formuler.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'ai une question concernant un mandat qui vous a été confié en mai 2014 relatif au plan de mobilité du Bourg. J'ai pris connaissance, en téléphonant à vos services et en m'entretenant avec une personne de l'équipe de mobilité très agréable et disponible, des travaux préparatoires en cours. Je comprends qu'il y a d'un côté le cadre légal qui doit être précisé pour savoir ce qu'il est possible de faire en matière de plan de mobilité, de l'autre, des considérations financières qui s'y mêlent pour savoir ce qui est finançable. Ma question est la suivante: vu l'incertitude des finances cantonales et s'agissant d'un mandat du Grand Conseil au Conseil d'Etat, comment pensez-vous informer régulièrement le Grand Conseil de l'avance de ce dossier et de ses progrès et difficultés?

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). C'est avec plaisir que le groupe socialiste a pu relever que le budget du personnel et du personnel auxiliaire du Service des constructions et de l'aménagement a été augmenté. Le groupe socialiste a, en effet, toujours de gros soucis quant aux progrès de la concrétisation du plan directeur cantonal. Car, suite à l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), il nous faut impérativement avoir un plan directeur cantonal en force en 2019, si l'on veut éviter le gel de toutes les zones à bâtir. Il en va de l'avenir économique et de l'avenir du canton en général. Ma question à M. le Commissaire: comment allez-vous concrétiser cet engagement de nouvelles personnes, on a parlé de quatre à cinq nouveaux EPT?

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC), **rapporteur.** Je constate que le projet de budget de cette Direction n'est pas combattu. Pour la question plus spécifique et pointue de mon collègue Thévoz ainsi que pour la question de M. Piller qui traduit, j'imagine, l'angoisse d'un syndic, et je peux le comprendre, je transmettrai la parole à M. le Commissaire du gouvernement qui aura les réponses affinées qui conviennent.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Au député Laurent Thévoz, je confirme effectivement que le Conseil d'Etat est saisi d'un mandat sur le projet de mobilité à réaliser pour le quartier du Bourg. Nous avons déjà développé des projets pilotes, que ce soit pour l'ouverture cette semaine encore du bâtiment EVA (anciennement SAR) à Givisiez. Un projet est également en préparation pour l'accueil à Grangeneuve d'Agroscope Liebefeld. Nous nous sommes rendu compte, et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions l'a proposé au Conseil d'Etat, qu'il était nécessaire de définir le cadre financier qui pouvait être retenu pour le développement de ces projets de mobilité. Sur le fond, nous sommes tous d'accord qu'un projet de mobilité peut être utile, par contre, le projet peut être plus ou moins généreux, attractif en fonction des moyens financiers que l'Etat veut bien mettre à disposition. Désire-t-on subventionner l'utilisation des transports publics? Veut-on mettre des moyens de locomotion à disposition? Nous nous sommes rendu compte que les critères, les règles actuelles sont insuffisants et ne sont pas assez précis. Nous avons donc décidé de mettre en place un comité de pilotage qui va faire des propositions concrètes au Conseil d'Etat sur le cadre financier qu'il y a lieu de développer pour accompagner ces projets de mobilité. D'autre part, s'agissant du quartier du Bourg précisément, nous estimons inutile, dans le cadre réglementaire actuel, de développer un projet de mobilité qui serait peu attractif. Nous souhaitons donc proposer au Conseil d'Etat un cadre financier différent qui doit être proposé par ce comité de pilotage. Dans l'intervalle, nous venons d'écrire au Bureau du Grand Conseil pour solliciter une prolongation de délai pour la réponse concrète à donner à ce mandat.

Au député Piller, je confirme effectivement que le Conseil d'Etat a validé quatre postes supplémentaires pour le Service des constructions et de l'aménagement, postes qui doivent être compensés au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vous avez pu voir que le Conseil d'Etat avance bien et même plus vite que prévu, puisque nous avons d'ores et déjà transmis au Grand Conseil:

- > d'une part, le projet d'adaptation de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Il est actuellement en discussion au sein de la commission parlementaire. Nous avons eu la semaine dernière la première séance. Si cette commission travaille suffisamment rapidement, nous pourrons peut-être traiter, déjà au mois de décembre 2015, les dispositions d'application

- à mettre en œuvre dans la LATeC, en particulier l'introduction de la taxe sur la plus-value. Je vous rappelle que ce projet est indispensable pour lever le moratoire;
- > d'autre part, la première partie du plan directeur cantonal, ce qu'on appelle le programme d'aménagement cantonal, qui va être traité début janvier par la commission qui doit être nommée. On a bon espoir, au mois de février, de pouvoir présenter ce programme d'aménagement cantonal au Grand Conseil. Il aura un pouvoir de décision, puisqu'il lui appartient de l'adopter. Je vous rappelle également que, dans ce comité de pilotage de l'Etat qui gère la mise en œuvre de la LAT, nous avons trois conseillers d'Etat, le Directeur de l'économie, la Directrice de l'agriculture et moi-même comme président, le préfet de la Sarine et le préfet de la Gruyère, des syndics et un comité de projet avec les représentants de l'ensemble des services. Tout est donc mis en œuvre pour aller de l'avant et je suis très confiant sur l'avancement de ces projets. A l'interne, tout va se passer dans les meilleurs délais. Ensuite, nous entrerons dans la phase de consultation interne et respectivement externe, en particulier auprès des communes. Le calendrier dépendra naturellement du degré d'acceptation de ce projet. En l'état, tout est mis en œuvre pour que ce projet se passe au mieux, dans l'intérêt des Fribourgeoises et des Fribourgeois.
  - > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de la santé et des affaires sociales

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR), rapporteur.** Je commence mon rapport par remercier M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat et son staff, son secrétaire général et M<sup>me</sup> sa conseillère économique pour toutes les explications données lors de l'examen du budget 2016 de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le budget de fonctionnement de tous les services de la DSAS donne les résultats globaux suivants:

- > des charges pour 991,5 millions;
- > des revenus pour 319 millions, ce qui nous donne un excédent de charges de 672,3 millions, soit une augmentation de 18,5 millions.

Les principales augmentations de charges sont:

- > le financement hospitalier où la part de l'Etat passe de 51 à 53% (+ 8,7 millions);
- > le contentieux de l'assurance maladie (+ 7,1 millions);
- > les hospitalisations hors canton (+ 6,6 millions), dont 2,7 millions pour le passage de la part de l'Etat de 51 à 53%.

Dans les revenus en moins, un prélèvement sur provision de 2 millions, non reconduit pour le budget 2016, et dans les

revenus en plus, 5,2 millions de subventions fédérales pour l'assurance-maladie.

A noter également que les mesures structurelles et d'économies ont été mises en place par la Direction et que les montants économisés sont conséquents.

Le personnel a diminué dans la Direction de 17,2 EPT, principalement en raison de la fermeture de la Buanderie de Marsens et des efforts dans les autres services.

Je vous donne quelques précisions qui me semblent importantes dans les chapitres.

- > Au Service de la santé publique (SSP), le transfert du financement des équipes mobiles de soins palliatifs (projet Voltigo), du HFR au SSP.
- > Au HFR, comme dit dans l'introduction, le financement hospitalier qui passe de 51 à 53%, ce qui a pour conséquence une augmentation totale de plus de 8 millions, dont 3,5 millions pour le HFR.
- > Le projet d'assistanat en cabinets mis en place par le HFR est prometteur. Cette mesure semble être un succès car elle permet et facilite l'installation de jeunes médecins et la reprise de cabinets.
- > Les «Prestations d'intérêt général» (PIG) et «Autres-sutures prestations» baissent au HFR, grâce notamment à une réduction des coûts du restaurant ainsi qu'à une perte moins importante de l'ambulatoire.
- > Le RSFM a transféré des montants relatifs à la psychiatrie de liaison au HFR. L'augmentation de charges est due, comme pour le HFR, au passage de 51 à 53% de la part de l'Etat.
- > Au Service de la prévoyance sociale, 150 000 frs ont été débloqués en prévision de la mise en application des premières mesures de Senior+. Le canton a mis en place, dès 2014, un projet pilote de médecins répondant en EMS, dont le coût est également de 150 000 frs.
- > Au Service de l'action sociale, l'aide sociale augmente de 2% par rapport à 2015. La crise migratoire que nous vivons actuellement aura un impact sur les budgets de l'Etat. C'est une réalité mais il faut admettre que, pour notre canton, les budgets 2016 sont pour le moment maîtrisés avec une hausse légère de 30 000 frs par rapport au budget 2015. On peut néanmoins se poser la question du fonctionnement pour le canton de Fribourg, qui doit assumer au jour le jour les arrivées de migrants par l'intermédiaire de la Confédération. On peut saluer les efforts mis en place par la Direction pour gérer ce flux.
- > A l'ECAS, un total des charges en hausse de plus de 10 millions par rapport à 2015, hausse qui s'explique essentiellement par le financement du contentieux de l'assurance maladie. On peut saluer les efforts de la Direction pour essayer de récupérer ces montants, même si la procédure est compliquée. La réduction des taux

de l'aide à l'assurance-maladie permet de maintenir au budget 2016 le montant des subventions cantonales pour cette même assurance-maladie au même niveau qu'en 2015. Les prestations complémentaires AI sont en augmentation; la réalité des comptes 2015 devrait confirmer ces montants.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie les rapporteurs pour l'examen attentif du budget de ma Direction et, en l'état, je n'ai rien à rajouter.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** J'ai une question concernant le centre de charges 3655 – Assurances sociales, position 3637.216 – Financement du contentieux de l'assurance-maladie. On constate que ce chapitre augmente de plus de 7 millions. Y a-t-il de plus en plus de mauvais payeurs à l'assurance-maladie obligatoire dans notre canton ou abuse-t-on de ce droit? Est-ce que le Conseil d'Etat réclame son dû aux assurances et aux assurés lorsque la situation financière du mauvais payeur s'améliore et qu'il revient à meilleure fortune? La démographie ne peut justifier à elle seule cette augmentation et ne doit pas être prise en otage pour justifier une telle augmentation.

**Schneuwly André (ACG/MLB, SE).** Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution, die durch den Kanton subventioniert wird. Es wurde heute Nachmittag bereits ein-, zweimal über die Plätze von Behinderten gesprochen. In einem offenen Brief an die Grossräte weist die Freiburgische Vereinigung der spezialisierten Institutionen (INFRI) auf die Situation von Menschen mit einer Behinderung hin. Schon im Sommer 2015 mussten in einer Notfallokation auf Druck von 30 Eltern neue Arbeits- und Wohnplätze im Glanebezirk geschaffen werden. Dies, obwohl der Bedarf bereits im Jahre 2012 nachgewiesen war. Das heisst, die Erhöhung dieser Plätze wäre planbar gewesen. Auch wurden in verschiedenen Institutionen innovative Projekte zur Weiterentwicklung eingegeben, die jedoch alle abgewiesen wurden.

Das Bundesgesetz über die Institutionen zur Förderung der Eingliederung von invaliden Personen verlangt von den Kantonen, dass sie den Bedürfnissen ihrer behinderten Einwohnerinnen und Einwohner angemessen gerecht werden müssen. Dies ist aktuell nicht der Fall. Wenn der Bedarf nicht durch ordentliche Leistungen gedeckt wird, müssen später ausserordentliche Leistungen beschlossen werden, was in der Regel mit höheren Kosten verbunden ist.

Es fehlen weiterhin 30 Plätze in Heimen und Werkstätten für Menschen mit einer Behinderung.

Ich habe unter Kapitel Sozialvorsorgeamt, 3645, Kontonummer 3636.013 festgestellt, dass im Aufwand die Kantonsbeiträge für erwachsene Behinderte in Heimen im Kanton um 1 300 000 Franken erhöht wurden. Ist dieser Mehrauf-

wand geplant für die Schaffung von neuen Arbeits- und Wohnplätzen im Behindertenbereich und wenn ja, wie viele Plätze betrifft das? Das Mitte-Links-Bündnis dankt für die Antwort.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Zuerst meine Interessenbindung: Ich bin im Mitgliederrat der CSS Versicherungen Schweiz.

Ich habe einige Fragen zur Spitalfinanzierung, aber zuerst noch eine generelle Frage zur materiellen Sozialhilfe. Wir wissen ja, dass die SKOS-Richtlinien angepasst werden. Hat diese Tatsache bereits einen Niederschlag im Budget 2016 gefunden? Meines Wissens nicht. Mich interessiert vor allem, wie die Zukunft hier aussieht und was in der Direktion diesbezüglich geplant ist.

Zur Spitalfinanzierung: Ich möchte gerne wissen, wie sich die 56 Millionen Franken für «Andere Leistungen des HFR» in Konto 3634.023 zusammensetzen?

Zum Konto 3634.022: Ich habe festgestellt, dass im Jahre 2014 noch 9 349 800 Franken in der Rechnung sind und dass diese in den Jahren 2015 und 2016 nicht mehr existieren. Ich gehe davon aus, dass dieses Geld immer noch ausgegeben wird. Ich möchte wissen, wohin dieses transferiert worden ist. Die gleiche Frage stellt sich bei den «Gemeinwirtschaftlichen Leistungen des Freiburgischen Netzwerks für psychische Gesundheit» in Konto 3634.031. Dort waren im Jahr 2014 noch 1,776 Millionen Franken in der Rechnung, heute sind diese nicht mehr vorhanden. Hat man diese Beträge tatsächlich eingespart?

Weiter zum Konto 3611.500 und den Beiträgen von 23 992 000 Franken für die Finanzierung von Spitalaufenthalten ausserhalb des Kantons in Privatspitälern. Hier interessiert mich, wie Sie bei diesen Privatspitälern ausserhalb des Kantons die Spitaliste managen? Warum hat man hier 22 Millionen Franken?

**Castella Didier (PLR/FDP, GR).** Le financement des hôpitaux, en particulier du HFR, constitue un défi permanent. Le nouveau mode de financement des prestations hospitalières introduit en 2012 a démontré, à la grande surprise du monde fribourgeois, que le HFR facturait les prestations très chères en comparaison nationale, cherté que les assurances et la collectivité rechignent bien évidemment à financer. L'ouverture partielle des frontières cantonales a renforcé, pour le HFR, la nécessité de rechercher des réelles efficiencies dans son fonctionnement. La réforme conséquente et nécessaire, annoncée en 2012, a choqué le monde de la santé, surpris les autorités politiques comme la population fribourgeoise. Le manque d'anticipation de notre institution avait alors été décriée.

Sans contester la nécessité de réformes, le groupe libéral-radical avait, en 2013, mis en doute la stratégie de centralisation du HFR, présentée dans l'urgence, sans véritables

consultations et réflexions préalables. S'il convenait, après des années d'apathie et une détérioration dramatique des finances du HFR, de réagir, le groupe dénonçait, sur le fond comme sur la forme, une stratégie réalisée à la hâte, menée sous la conduite du corps médical, tenant peu compte des besoins de la population et des patients. Par mandat, il avait demandé une étude complémentaire qui avait été refusée par le Parlement fribourgeois.

Je salue aujourd'hui le déploiement de la stratégie 2013–2022 – projet Polaris – qui annonce un virage important par rapport à la stratégie initiale et va dans le sens demandé en 2013 par le groupe libéral-radical. Il intègre la notion de proximité, de services à la population, d'attractivité pour le patient et de complémentarité en regard des hôpitaux universitaires de Lausanne et Berne. Il affiche une volonté nouvelle de «s'imposer sur le marché fribourgeois en fidélisant et drainant la patientèle dans l'ensemble du territoire fribourgeois». En effet, l'exode des patients fribourgeois vers d'autres cantons s'est avéré largement supérieur aux estimations initiales. Il a mis en évidence les limites de la centralisation. L'explosion des coûts des frais hospitaliers extra-cantonaux constitue une perte d'emplois pour le canton et une perte de commandes pour l'économie locale. Les plans financiers démontrent, par ailleurs, que le projet initial était trop onéreux et ne permettait pas une réduction suffisante des charges de fonctionnement en regard des investissements à réaliser.

Le groupe libéral-radical tenait à relever cette évolution positive. Il adresse son soutien à la direction du HFR dans ce tournant et il relève qu'un défi colossal est toujours à relever, sachant que la situation financière actuelle est toujours très tendue.

**Baechler Marie-Christine** (PS/SP, GR). Afin d'équilibrer le budget de cette année, nous avons constaté que le montant total attribué aux subventions pour l'assurance-maladie est resté identique aux montants du budget 2015, malgré les quelque 5 millions de plus alloués par la Confédération.

Le groupe socialiste tient à relever que le nombre de bénéficiaires de la subvention à l'assurance-maladie diminue chaque année. Ce sont les personnes les plus nécessiteuses qui sont ainsi touchées. Dans un contexte d'augmentations constantes des primes, le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien du nombre de bénéficiaires lors du prochain budget cantonal.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR), rapporteur. Je remercie tous les intervenants. Je vais tâcher de donner quelques précisions par rapport aux questions posées.

Concernant la question de M. Hunziker, il est bien clair qu'au sein de la Commission des finances et de gestion ces montants du contentieux de l'assurance-maladie et les augmentations ont suscité pas mal de questions. Je pense que M<sup>me</sup> la

Conseillère d'Etat sera mieux à même de vous expliquer la procédure assez complexe pour récupérer ces montants.

Concernant la question de M. Schneuwly, la Commission des finances et de gestion est également interpellée – et l'avait relevé lors des comptes 2014 – par la problématique des places pour les handicapés. Il va de soi que nous allons continuer à être attentifs à ce problème.

Concernant la question de M. Bapst, je laisserai M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement y répondre.

Si j'ai bien compris l'intervention du député Castella, il n'y avait pas vraiment de question, mais plutôt une constatation.

**Demierre Anne-Claude**, Directrice de la santé et des affaires sociales. Concernant le contentieux, effectivement, les nouvelles dispositions légales fédérales concernant le financement du contentieux sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elles prévoient que les cantons prennent à charge le 85% des créances avec actes de défaut de biens transmises par les assureurs-maladie concernant les primes et les participations aux coûts impayées ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuite. Les assureurs, eux, prennent à leur charge uniquement le 15%. Cependant, la loi fédérale prévoit que ce sont les assureurs que concernent les actes de défaut de biens (ADB) et qui sont en charge de les récupérer. Ce qu'on a constaté en 2012 et 2013, c'est qu'il n'y avait que de très petits montants de récupération de la part des assureurs. Nous sommes intervenus par la Conférence latine des Directeurs d'action sociale et des affaires de la santé et par la CDS, la Conférence au niveau national, pour demander qu'une discussion se fasse sur ce thème-là et pour avoir des explications sur la récupération. La CDS a fait toute une analyse sur les récupérations 2013. Fribourg se situe, je dirais, dans la moyenne en termes du nombre d'habitants du canton sur cent qui seraient au bénéfice de ces ADB: on est à peu près à 1,5 habitant sur 100. On a constaté une croissance des dépenses liées au contentieux de l'assurance-maladie dans l'ensemble des cantons latins, mais également du côté alémanique. Le canton de Fribourg n'échappe pas à cette tendance. Nous avons mené plusieurs réflexions. D'abord, nous sommes en train d'analyser le type de personnes qui ne payent pas les primes d'assurance-maladie. Ce qu'on constate, c'est que ce ne sont pas des gens qui sont au bénéfice des prestations complémentaires. Le lien qu'on fait est le suivant: moins on peut prendre en compte de personnes dans les réductions de primes, plus forte est l'augmentation du contentieux. Il y a un lien assez direct. On est en train de voir quelles mesures pourraient être prises par rapport à ça. Nous sommes aussi en train de mener des discussions pour voir dans quelle mesure il y aurait un intérêt à ce que les cantons reprennent les ADB des assureurs et essayent de les récupérer. Neuchâtel rachète les ADB aux assureurs pour les récupérer. On suit attentivement ce qui s'y passe. Je suis d'avis que si on paye déjà le 85% des ADB, nous ne devrions pas encore payer aux assureurs un

montant pour les récupérer. Je pense qu'on devrait essayer de trouver des accords avec les assureurs pour récupérer d'une meilleure façon ces ADB lorsque c'est possible. On le fait par exemple pour les pensions alimentaires en passant par le Service des contributions. Donc, on aurait des moyens pour faire ce travail-là. On est en train de voir comment le faire.

Concernant la question des places pour les personnes en situation de handicap. Evidemment, c'est un souci constant pour moi. Par rapport à ma planification 2013, il manque effectivement cinquante places, à peu près. Ce n'est pas une surprise pour nous que de constater ça. Cependant, depuis 2013, le Conseil d'Etat a mis un frein à la création de nouvelles places. Nous étions en discussion depuis le début de l'année déjà pour trouver un projet pour les jeunes qui sortaient cette année. C'est ce que nous avons fait avec le projet de la Glâne, puisque nous avons créé huit places type home avec occupation, sept places type home sans occupation, en parallèle dix places en atelier pour les jeunes et nous avons prévu huit nouvelles places type appartement protégé pour 2016. Le Conseil d'Etat a autorisé l'examen de deux autres projets, qui seront notamment une nouvelle construction à Misery, avec la création de sept places en home ainsi qu'un projet avec le Homato, c'est-à-dire aux Buissonnets, avec la création de sept places en home et cinq places en centre de jour. Pour le nouveau projet de Romont, les appartements protégés, nous avons trouvé les compensations à l'intérieur de la Direction, donc nous n'avons pas augmenté les montants à disposition du plan financier, sauf réserve d'un petit montant qui sera pris sur une provision que nous avions pour faire juste le joint, pour nous permettre d'ouvrir ces places. C'est donc un dossier que nous suivons très attentivement et qui nous importe puisqu'il est absolument juste que des jeunes qui sortent de l'école spécialisée aient droit à des places dans des institutions, comme tout jeune dans ce canton peut aller soit au collège, soit à l'école de commerce, soit en apprentissage. Il n'y a pas de raison que nos jeunes en situation de handicap ne trouvent pas un suivi professionnel pour la suite; c'est extrêmement important. Et pour certaines personnes, il n'y a pas toujours la possibilité d'un maintien à la maison.

Je suis un peu étonnée de la lettre d'INFRI qui vous a été adressée puisque nous avons rencontré ses représentants il y a trois semaines et nous avons eu toutes ces explications avec eux. Ils savent parfaitement les travaux et les discussions que nous menons. Hier encore, une rencontre avec eux a eu lieu entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et mes services pour planifier les places pour les jeunes qui sortiront l'année prochaine. Les nouvelles places sont les places dont je viens de vous parler et nous avions deux postes pour l'année 2016 que nous avons répartis entre les différentes institutions.

En ce qui concerne la question de M. le Député Markus Bapst sur les modifications des normes de la Conférence suisse

des institutions d'action sociale (CSIAS), nous avons mis en consultation un projet. L'avis des différents services sociaux et des commissions sociales a fait l'objet d'une séance hier. Je dirais que l'avis est partagé sur le besoin d'introduire cette révision des normes CSIAS, on est à peu près à moitié-moitié dans les différentes remarques. Certains organismes, dont les représentants sont dans cette salle, sont même d'avis qu'il ne faut pas faire cette modification partielle mais qu'il faut procéder à cette révision dans le cadre de la loi sur l'aide sociale. Nous allons faire des propositions. Pour notre part, nous allons proposer qu'il y ait quand même une introduction l'année prochaine, non pas au 1<sup>er</sup> janvier mais plutôt en cours d'année. Les conséquences n'ont pas été calculées dans le budget 2016 puisque les décisions de la CSIAS ont été prises, sauf erreur, le 21 septembre. C'était donc impossible d'estimer les conséquences, donc il n'y a pas de conséquences dans le budget 2016 d'une réduction de ces normes de la CSIAS qui s'élèvent quand même, entre les cantons et les communes, à des montants relativement importants.

En ce qui concerne les prestations d'intérêt général (PIG), sur la question des 9 349 000 frs, c'est simplement une différence de pratique entre les comptes et le budget 2015. Donc maintenant, nous avons tout réuni sur l'autre position. Ils sont aujourd'hui compris dans le 3634.023 au budget 2016, dans les 56 360 800 frs, idem pour le RFSM. Donc, ce n'est pas des montants qui vont se rajouter, c'est un total.

Si je prends le HFR, puisque la question a été posée, on a 8 300 710 frs pour les prestations d'intérêt général, qui sont le bilinguisme, le restaurant du personnel, l'aumônerie, la formation et la recherche, la psychiatrie de liaison et un solde de crèche, puis des autres prestations qui sont des mandats donnés au HFR pour le service d'interprétariat, les permanences, les projets d'assistanat en cabinets, l'unité d'accueil temporaire, la perte sur l'ambulatoire, la perte sur les urgences pour un montant de 26 933 000 frs. D'autres éléments encore y figurent; je peux vous les mettre à disposition. Cela fait un total de PIG et d'autres prestations à 33 482 544 frs auquel il faut ajouter un financement transitoire de 22 098 254 frs pour le budget 2016.

Ce sera un budget extrêmement difficile pour le HFR. Vous avez vu que le montant 2016 est quasiment le montant de 2015 alors qu'il doit encore absorber l'augmentation des paliers. Je donne juste un exemple. Si on prend entre 14 et 15, le HFR a économisé plus de 15 millions entre les montants économisés plus des montants qu'ils ont absorbés, notamment 3,9 millions de charges supplémentaires au niveau des mécanismes salariaux et 2,6 millions de baisse de recettes au titre de baisse des tarifs. Donc, il y a un énorme effort qui est fourni par l'Hôpital fribourgeois, mais le budget 2016 sera un vrai budget d'équilibrisme, comme celui du RFSM. Il y a pour les deux certainement des mesures encore à prendre.

Comme l'a relevé M. le Député Castella, le déploiement de la stratégie sera un défi énorme à relever par l'Hôpital fribourgeois. Comme lui, je salue ce déploiement qui s'est fait sur la base d'une réflexion qui a été menée avec les médecins, avec les différents acteurs pour travailler sur des chemins de patients, pour travailler sur une concentration des prestations. On maintient l'optique d'une concentration des soins aigus, mais avec un renforcement de la proximité encore plus forte, de la stratégie, telle qu'elle avait été annoncée avec vraiment la volonté de rester porte d'entrée sur l'ensemble des sites du canton.

Juste une remarque, j'ai oublié de répondre à la question des 23 millions de M. le Député Bapst. Les 23 millions sur les hospitalisations hors canton concernent la contribution pour les hospitalisations dans les cliniques privées hors canton. Il faut évidemment rajouter les contributions pour les hôpitaux publics hors canton, qui sont de 3 611 400. Nous n'avons aucune marge de manœuvre sur les hospitalisations hors canton. Le nouveau financement hospitalier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ouvre les frontières. Tous les Fribourgeois et Fribourgeoises qui souhaitent être hospitalisés hors canton peuvent le faire, mais le canton de Fribourg ne paiera que jusqu'à concurrence du montant qu'il aurait payé pour la même prestation dans le canton de Fribourg. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous n'avons pas vraiment d'exode massif des patients fribourgeois même si, pour 2015, d'après les estimations sous nos yeux, une augmentation apparaît. Il faut savoir que, historiquement, nous avions toujours des patients qui allaient hors canton, soit à Berne, soit sur Lausanne. Et, si je prends les chiffres 2012, c'était 8167 séjours. En 2013, c'était 8617. Pour 2014, c'est 9332. Nous voyons qu'il y a une augmentation, mais qui est aussi à mettre en lien avec l'augmentation de la population fribourgeoise.

Par contre pour 2015, d'après nos estimations sur les montants des factures, on voit là qu'il y aurait une augmentation qui passerait à 10 330 séjours. Selon nos estimations, il y a donc là une augmentation. Evidemment, le problème de la Clinique Hirslanden qui s'ouvre à Guin va renvoyer les patients plus encore sur les hôpitaux bernois. Par contre, toute la stratégie du HFR, tout ce déploiement s'inscrit dans une vraie volonté de rester porte d'entrée sur l'ensemble du territoire cantonal et de référencer les patients sur les hôpitaux fribourgeois. La même chose avec l'engagement d'un médecin chef en chirurgie sur le site de Tafers où on a vu un doublement des opérations. On voit donc un effet qui se produit, comme sur le RFSM, avec l'ouverture d'une unité uniquement germanophone; elle est archipleine. Là aussi, on aura un déplacement de la clinique germanophone à Fribourg à fin 2017. Ces mesures-là, plus le déploiement de la stratégie, indiquent une vraie volonté de garder nos patients dans le canton.

Ce qu'il faut dire et je terminerai par-là, c'est qu'il ne faut pas oublier que toutes ces prestations qu'on paie hors canton sont un achat de prestations. Si elles sont fournies par l'Hôpital fribourgeois, on devrait aussi les acheter. Ce n'est pas une économie en tant que telle. Par contre, comme l'a dit M. le Député Castella, ce sont évidemment des postes de travail et de l'argent qui resteraient dans le canton.

Il me reste juste à répondre à la question des réductions de primes. Effectivement, avec le maintien du montant de 152 millions pour les réductions de primes, donc au même niveau que celui de 2015, cela représente une baisse pour 60% de la population subventionnée, puisque le 40% au bénéfice des prestations complémentaires s'est vu octroyer l'augmentation de primes de 3,98%. J'espère que nous pourrons, dans le cadre des budgets futurs, éviter la diminution du nombre de bénéficiaires à laquelle nous assistons depuis plusieurs années.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur.** Das Budget 2016 der Erziehungsdirektion wurde anlässlich des Besuchs einer CFG-Delegation in den Büros der Direktion und am 2. Oktober im Plenum der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission detailliert besprochen. Ich danke Herrn Staatsrat Siggen und seinen Mitarbeitern für die gute Zusammenarbeit. Uns wurden detaillierte Auskünfte gegeben, und wir haben auf alle unsere Fragen Antworten erhalten.

Es war und ist nicht einfach, die Budgetzahlen mit den Vorrätszahlen zu vergleichen, da es wesentliche Verschiebungen gegeben hat. Es sind vor allem zwei Punkte: Einerseits die Auswirkungen des neuen Schulgesetzes und andererseits der Wechsel der zwei Fachhochschulen in das Volkswirtschaftsdepartement.

L'excédent de charges au budget 2016 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se monte à 561,2 millions. Les charges de fonctionnement se situent à 976,3 millions de frs. Le transfert de la Haute école de santé et de la Haute école fribourgeoise de travail social vers la Direction de l'économie et de l'emploi signifie pour la DICS une baisse de charges de 42,6 millions et un transfert des recettes de 19,6 millions de frs vers la DEE.

L'introduction de la nouvelle loi scolaire a des conséquences importantes pour le budget de la DICS. Comme souligné lors du débat d'entrée en matière, le refus de la bascule fiscale par le Grand Conseil a eu pour conséquence une augmentation de charges de 21 millions pour la DICS. Ce montant provient, d'une part, d'une augmentation de charges de 12,8 mil-

lions pour les traitements des responsables d'établissements (+ 7,1 millions) et pour les moyens d'enseignement (4,9 millions), tous deux entièrement à la charge du canton. L'augmentation de 45 à 50% de la subvention pour les services auxiliaires scolaires, avec un montant de 810 000 francs, est également comprise dans ces 12,8 millions.

D'autre part, les recettes diminuent de 8,2 millions en raison de la répartition 50/50, entre les communes et l'Etat, des charges du personnel enseignant.

Pour le reste du budget de la DICS, la variation la plus importante des charges de fonctionnement est due à une augmentation des contributions pour les étudiants fribourgeois étudiant hors canton (+ 7,2 millions) et à la diminution des subventions pour la fréquentation d'écoles spécialisées (- 1,25 million).

Le compte ordinaire de l'Université présente un excédent de charges de 88,9 millions de frs, en diminution de 2,8 millions. Si l'ensemble des charges recule d'environ 600 000 frs, ce sont les revenus qui progressent, eux, de plus de 2 millions. La Commission des finances et de gestion a bien pris note que les demandes initiales de l'Université étaient bien plus importantes, puisqu'elles se traduisaient par un excédent de 105 millions qui a donc été ramené à 88,9 millions. La nouvelle rectrice a mis en garde les autorités contre les effets néfastes des coupes budgétaires successives qui pourraient aboutir à une neuchâtellisation de l'Université de Fribourg, c'est-à-dire à la fermeture de facultés. Il est à souligner que la CFG ne dispose pas du budget détaillé des facultés, en raison de l'autonomie budgétaire accordée à l'institution qu'est l'Université.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation complète. Effectivement, je relève que le budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est, sous cet angle, un peu paradoxal, car d'une part il y a une augmentation des charges liées à la loi scolaire et en même temps, un allègement lié au transfert des HES à la Direction de l'économie et de l'emploi. Je n'ai pas d'autre commentaire pour l'instant.

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone. Mon intervention porte sur le chapitre 3208, Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, pages 54 et 55 du projet de budget.

En préambule, je tiens à rappeler que ce dossier de la prise en charge des élèves en difficulté est sur la table depuis de nombreuses années et, qu'après la présentation d'une nouvelle mouture du concept de pédagogie spécialisée en mars 2015, la loi spécifique a été mise en consultation jusqu'au 15 octobre dernier. Ce thème est à coup sûr, après la loi scolaire et son règlement d'application, un dossier très important de notre

dernière année de législature. Je souhaite aussi insister sur le fait que dans les rapports de consultation sur l'avant-projet de loi, tant le parti socialiste fribourgeois que les associations d'enseignants ont mis en exergue que la nouvelle organisation de la prise en charge des élèves en difficulté devrait être accompagnée de forces en personnel. Comme présenté dans les projections, les parents, les élèves concernés et les enseignants attendent que les efforts prévus soient effectivement accordés, condition incontournable à une entrée en matière sur les projets à venir.

J'en viens maintenant à mes questions sur le budget:

- > A la position 3010.118, j'ai constaté une augmentation de plus de 100 000 frs au chapitre du traitement du personnel auxiliaire. A quoi est affectée cette somme? Concerne-t-elle l'engagement d'auxiliaires de vie prévu dans l'avant-projet de loi?
- > A la position 3910.009, j'ai aussi constaté une substantielle augmentation de près de 400 000 frs pour les appuis pédagogiques dans l'enseignement spécialisé. Quelle est l'attribution de ces moyens supplémentaires?
- > Enfin, comme je l'ai déjà dit plus haut, la consultation sur la loi sur l'enseignement spécialisé est maintenant terminée. Pouvez-vous, Monsieur le Commissaire, nous préciser le calendrier de l'examen de cette loi par notre Parlement et la prévision d'entrée en vigueur? Et ainsi, si sa mise en œuvre est agendée cette année encore, quelles positions budgétaires sont prévues, afin d'être sûrs que les enfants concernés puissent obtenir des aides adéquates et répondant aux attentes de leurs parents et des enseignants?

**Rauber Thomas (PDC/CVP, SE), rapporteur.** Comme il s'agit de questions très spécifiques posées directement au commissaire du Gouvernement, je laisserai celui-ci répondre.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Pour le 3010.118, il s'agit de personnes «ressources» pour le projet informatique Fri-tic dans les écoles spécialisées. Pour être très précis, ce sont des charges transférées de la position 3130.000.

Pour ce qui est du 3910.009, l'appui pédagogique spécialisé, c'est tout simplement lié à la répartition 50/50 issue de la nouvelle loi scolaire, qui impacte également les appuis pédagogiques.

Concernant le timing, nous sommes encore en train d'analyser les réponses à la consultation et je vais devoir venir l'année prochaine au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil. Je n'imagine pas une entrée en vigueur de cette loi en 2016, de quelque manière que ce soit. Donc, de toute façon rien ne figure dans le budget que vous avez sous les yeux. Mais l'examen du projet aura bien lieu l'année prochaine.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Pouvoir judiciaire

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Am 25. September 2015 wurden Kollege René Thomet und ich von Ihnen, Herr Justizdirektor und von Ihrer Generalsekretärin empfangen. Für die ausführlichen und kompetenten Erklärungen und für die nachträglich gelieferten Zusatzinformationen danken wir herzlich. Die Detailberatung durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission erfolgte am 9. Oktober 2015.

Mit dem Totalaufwand von 75,38 Millionen Franken (+ 3,6% gegenüber dem Budget 2015) und dem Totalertrag von 39,56 Millionen Franken (+ 7,7% gegenüber dem Budget 2015) resultiert ein Aufwandüberschuss von 35,81 Millionen Franken, was einer minimen Abnahme von rund 0,5% gegenüber dem Vorjahresbudget entspricht. Die Detailzahlen zeigen, dass sich dieses minim positivere Ergebnis nicht von der Aufwandseite (24 von 28 Kostenstellen zeigen einen Mehraufwand), sondern von der Ertragsseite her entwickelt.

Der Vollzeitstellenbestand ist gegenüber dem Budget 2015 mit 290.53 unverändert. 4 neue Lehrstellen sind erfreulicherweise zu verzeichnen, 2 beim Kantonsgericht und 2 beim Friedensgericht Saane. Der Rückgang von 19 Praktikumsstellen betrifft die Transfer-Budgetierung unter «Amt für Justiz» in die Sicherheits- und Justizdirektion.

In den Konten 3010.118 Gehälter Hilfspersonal/Traitements du personnel auxiliaire aller Kostenstellen sind 265 000 Franken für Übersetzungsarbeiten enthalten. Bei den Bezirksgerichten sind die Mehraufwände der Konten 3199.063 und 3199.064 Unentgeltliche Rechtspflege in Strafsachen resp. Zivilsachen auffallend. Die gleiche Feststellung gilt bei den Friedensgerichten in den Konten 3199.060. Die budgetierten Zahlen stützen sich auf die Basis der Kostenstände per 30.06.2015.

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellte fest, dass von Bezirksgericht zu Bezirksgericht total unterschiedliche Entschädigungsansätze für gleichgelagerte Fälle angewendet werden. Es ist wünschenswert oder es wird verlangt, dass die betreffenden Stellen durch die Justizkommission zu einheitlicher Praxis angehalten werden.

Die Aufwandzunahme des Kontos 3181.005, Debitorenverlust, Strafsache, Kostenstelle Staatsanwaltschaft, um 600 000 Franken sei hier auch erwähnt.

Diesen Mehraufwänden gegenübergestellte, budgetierte Mehrerträge Gerichtsgebühren Bezirksgerichte, Gebührenertrag resp. Mehrertrag Rückerstattung, Auslagen bei den Betreibungsämtern und beim Konkursamt ergeben den eingangs erwähnten Aufwandüberschuss von 35,81 Millionen Franken.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Ich danke dem Berichterstatter und seinem Stellvertreter für

ihre Arbeit und den ausführlichen Bericht. Ich habe zur Zeit nichts beizufügen.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de la sécurité et de la justice

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Der Totalaufwand beträgt 204,34 Millionen Franken (+ 1,64% gegenüber dem Budget 2015). Der Totalertrag beläuft sich auf 180,64 Millionen Franken (+ 2,6% gegenüber dem Budget 2015). Dies ergibt den Aufwandüberschuss von 23,69 Millionen Franken (- 5,1% gegenüber dem Budget 2015).

Der Vollzeitstellenbestand beträgt 926,14, was ein + von 8,4 Stellen ausmacht. Mit der internen Verschiebung sieht die Zuteilung dieser 8,4 Stellen wie folgt aus:

3345.1 Kommando und Stabsdienste: + 3; 3345.2 Gendarmerie: + 2,4; 3345.3 Kriminalpolizei: - 2; 3345.4 Polizeischule: + 5.

Beim Amt für Justiz schlägt der unter Richterlicher Behörde erwähnte Budget-Transfer von 18 Einheiten Greffiers/stagières zu Buche. In der gleichen Kostenstelle sind unter Gehälter Hilfspersonal/Traitements du personnel auxiliaire 76 000 Franken enthalten, dies für Archivierungsarbeiten in den Bezirksgerichten.

Amt für Gewerbepolizei: Auch für 2016 sind 500 000 Franken weniger Bruttospielertragssteuern budgetiert.

Der höhere Ertragsüberschuss unter Strassenverkehr und Schiffahrt ist auf der Ertragsseite tangiert durch die Konti 4030.000 Motorfahrzeugsteuern sowie 4461.004 Betrag des Amtes für Strassenverkehr und Schiffahrt (beide beeinflusst durch die Strukturmassnahmen).

Beim Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse schlagen Mehrkosten von 1,1 Millionen Franken beim Strafvollzug zu Buche.

Mit 70 000 Franken positiv beeinflusst ist die Rechnung beim Amt für Bewährungshilfe, nämlich durch den vorübergehenden Verzicht von Elektrofesseln.

Lager in Schwarzsee: Dort stehen den Ausgaben für Anschaffungen, für Heizkosten/Strom/Wasser, für verschiedene Betriebsausgaben sowie dem Mehrbetrag Gebäudeabschreibung, 2,491 Millionen Franken Mietzinseinnahmen gegenüber.

Zur Investitionsrechnung:

Der Ausgabenüberschuss von 20,933 Millionen Franken setzt sich wie folgt zusammen:

- > 3345.1 Polizeigebäude Granges-Paccot: 10 Millionen Franken
- > 3345.2 Ausbau diverser Gebäude: 1,423 Millionen Franken
- > 3365 Etablissement Bellechasse: 30 000 Franken (1,050 Millionen Franken abzüglich 1,020 Millionen Franken Bundessubventionen)
- > 3382 Lager Schwarzsee: 9,030 Millionen Franken
- > 3385 Zivilschutz: 450 000 Franken.

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*). J'aimerais juste apporter un éclairage supplémentaire concernant le projet du camp du Lac-Noir. Il nous a été annoncé que, d'ores et déjà, il y avait 4,5% de dépassement du budget pour des raisons d'installation de fibre optique, de problèmes d'amiante ainsi que d'ajustement de conduites. Cela a fait débat dans la Commission des finances et de gestion et, à titre personnel, je tiens à dire que c'est relativement étonnant, mais ce n'est pas seulement du ressort de cette Direction-là probablement, que nous ne prenions pas en compte actuellement, dans les projets de construction et de rénovation, pour autant de bâtiments de cet âge-là, des aspects qui sont complètement modernes, à savoir la fibre optique, les conduites, et en tout cas l'amiante. On fait de toute manière des carottages dans les bâtiments en rénovation et cela devait être présent dans les coûts du projet initiaux.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Merci pour votre question. Cela ne concerne pas directement le budget 2016, puisque vous aurez un rapport sur les dépenses d'investissement au Lac-Noir. Pour le moment, 9 millions sont prévus.

Je dirais que le projet du Lac-Noir, qui a été décidé ici en mai 2014, est un succès. Si vous y allez, vous verrez les deux bâtiments érigés et la caserne, qui va servir pour les classes, est prête. La remise des clés aura lieu le 17 décembre prochain.

Cela dit, en ce qui concerne les questions du député Dietrich, il est vrai que la fibre optique présentait un problème. Nous en avons discuté avec le Directeur des finances et avec le Groupe E, respectivement avec sa société fille la FTTH SA (fiber to the home). Nous avons décidé de confier ces travaux à cette entreprise fribourgeoise pour un montant de 620 000 frs. Effectivement, la première solution était de souscrire à un abonnement pour vingt-cinq ans et de payer chaque année. Nous avons cependant décidé d'ajouter cela directement au crédit d'engagement. On peut nous reprocher de n'avoir pas prévu cela initialement. Il est vrai que les autorités fédérales avec qui nous avons traité ne l'ont pas prévu ni exigé au départ. Mais de nos jours, il va de soi que la fibre optique est essentielle pour l'utilisation d'internet. Elle va aussi servir à la population du Lac-Noir. En ce qui concerne l'autre question, l'amiante et les conduites, je peux vous dire que l'on fait toutes les économies possibles. Aujourd'hui il est vrai que, quand il s'agit d'un vieux bâtiment, on trouve

souvent de l'amiante. Au Lac-Noir, le déflocage représente un montant d'environ 40 à 50 000 frs. De surcroît, il y a aussi des conduites que nous avons dû remplacer. Il faut aussi dire que le crédit d'étude n'a pas été élaboré dans le détail, le délai pour obtenir ce mandat de Berne étant relativement court. Il sera d'ailleurs très rentable.

L'affirmation disant que l'on va dépasser le budget de 5% n'est pas juste. Pour le moment, le dépassement est de 2,4% du projet initial de 27,7 millions. De plus, si l'on tient compte de la fibre optique (620 000 frs), nous aurons un dépassement du crédit initial de 4,5%. J'aimerais rappeler que, dans le décret soumis, il y avait une marge de manœuvre entre 10 et 15%. Nous n'allons donc pas utiliser cette marge, mais j'espère que l'on va rester environ à 4 ou 5% de dépassement.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Morand Patrice** (*PDC/CVP, GR*), **rapporteur**. Le compte de résultats de cette Direction présente des charges pour 352 millions et des produits pour 271 millions.

Dans cette Direction, 193 millions représentent des transferts de fonds de la Confédération qui sont reversés aux exploitations agricoles de notre canton pour la culture des champs et les paiements directs.

Les investissements devraient s'élever à 24,915 millions de dépenses et 13,451 millions de recettes, ce qui nous donne un excédent de charges d'investissements de 11,464 millions.

Les membres de la Commission des finances et de gestion ont analysé avec attention le budget 2016 de la Direction. Quelques points en détails.

Centre de charges 3400 – Secrétariat général: la diminution du budget de 1,4 EPT est due au transfert de M. Christophe Maillard du secteur des affaires juridiques au Service des affaires institutionnelles, naturalisations et état civil (SAiNEC). Comme déjà évoqué, l'arrivée du nouveau chef devrait permettre à ce Service déjà très sollicité depuis quelques années, en raison du nombre important de demandes de naturalisations, de rattraper les retards accumulés.

Au niveau des préfectures: les membres de la CFG ont rencontré MM. les Préfets et ont eu l'occasion d'aborder avec eux plusieurs sujets, dont celui du coût des préfectures. Vous pourrez remarquer que les charges des sept préfectures varient considérablement. Nous avons soustrait les rentes de retraites du budget de chaque district et je peux vous dire que le coût par habitant et par district est identique avec ou sans les pensions des retraités. Il ressort de cette analyse que les petites préfectures coûtent beaucoup plus cher que les grandes.

Une observation encore au sujet de la préfecture du Lac, où la grande majorité des recettes est due à des amendes qui proviennent des radars fixes installés dans les tunnels de l'autoroute A1. Je n'ai pas d'autre remarque sur les préfectures.

Service des communes: au chapitre de la péréquation financière intercommunale des ressources, il est à noter que des montants sont payés ou reçus par les districts. Ces montants sont les suivants: la Sarine paie 10,650 millions, la Singine reçoit 4,100 millions, la Gruyère reçoit 2,206 millions, le Lac paie 1,227 million, la Glâne paie 216 000 frs, la Broye reçoit 4,242 millions et la Veveyse reçoit 1,542 million. Rien n'est noté au budget 2016 pour les «subventions cantonales aux fusions de communes». A la suite des dernières fusions acceptées dans le canton, des montants seront prévus au budget 2017. Pour information, un montant de 11,337 millions a déjà été ou est en voie d'être versé aux communes depuis 2011. Pour rappel, 50 millions avaient été prévus dans le plan financier de l'Etat.

Centre de charges 3425 – Service de l'agriculture: c'est dans ce service que l'on trouve les 193 millions de paiements directs et subventions versées par la Confédération et reversées aux exploitations agricoles. Par rapport aux versements 2015, il y a une diminution de 3,5 millions, car le budget 2016 ne tient pas compte des versements réels de 2014. Traitement du personnel auxiliaire: une diminution de 260 000 frs concerne des travaux administratifs dans le cadre de Gelan. Gelan est une plateforme informatique qui est financée à raison de 71% par le canton de Berne, 20% environ par Fribourg et 9% par Soleure. Les trois cantons réunis représentent environ, pour information, un tiers des exploitations agricoles suisses. Position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers: divers projets pour 380 000 frs, pour des frais de développement informatique de la solution Gelan. Pour terminer, il faut relever que ce programme coûtera au canton quand même 840 000 frs en 2016, ce qui est très important. Subventions cantonales: + 1,222 million de subventions, de contributions écologiques pour la qualité du paysage, qui couvrent l'ensemble du canton. Comme cela a déjà été dit, ce montant représente 10% des subventions, le solde étant versé par la Confédération. Il est extrêmement important pour notre canton de faire cet effort, car lorsque le canton paie 1,2 million, la Confédération en verse 11 de son côté.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: le budget 2016 est similaire aux comptes 2014. Son déménagement dans le nouveau bâtiment EVA est en cours et il rejoindra sous le même toit le SEN et la section lacs et cours d'eau du SPC. M. Ramseier, qui a été engagé en tant que nouveau chimiste cantonal, prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Centre de charges 3440 – Institut agricole de l'Etat de Fribourg: un nouveau directeur a été engagé, M. Pascal Toffel, qui est en fonction depuis le 14 septembre dernier. L'IAG

présente un excédent de charges de 18,285 millions contre 19,900 millions au budget 2015. Les frais d'infrastructures et de bâtiments sont en baisse, la réduction étant due au transfert du crédit ALP, bâtiment Liebefeld-Posieux, de l'IAG au Service des bâtiments. L'écart principal est essentiellement lié aux amortissements. Traitement du personnel auxiliaire: il s'agit des charges de comptables externes qui ne sont plus engagés sous forme de mandat externe. Donc, il s'agit de 15 comptables agriculteurs externes qui font ce travail comme activité annexe. Ils seront dorénavant salariés de l'IAG (340 000 frs).

Lutte anti-parasitaire: on retrouve sous le chapitre 3612.002 la problématique du capricorne asiatique, pour 700 000 frs, dont 280 000 sont reversés par la Confédération.

Centre de charges 3445 – Service des forêts et de la faune. Sous «Investigations, surveillances et assainissement de sites pollués»: 2,5 millions pour la Pila, dont à déduire une subvention de la Ville de Fribourg de 750 000 frs et de la Confédération de 1 million. Il faut relever que les charges d'assainissement de la Pila sont réparties à raison de 40% pour la Confédération et de 30% chacun pour l'Etat et la ville de Fribourg. Locations: les locations des chalets situés sur la rive sud du lac de Neuchâtel tirent à leur fin. Les contrats devraient être résiliés, ce qui entraînerait une perte de 285 000 frs pour l'Etat.

Comme je vois que vous êtes tous impatients de prendre l'apéritif, nous n'avons rien à signaler concernant les vignobles du Lavaux et du Vully, mais seulement à souhaiter que la production 2015 soit de très bonne qualité.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie M. le Rapporteur pour ses propos très exhaustifs et je n'ai pas de commentaire pour l'instant.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). J'ai une question concernant la Préfecture de la Sarine. On remarque aujourd'hui qu'elle n'arrive pas à traiter tous les dossiers. lorsqu'on demande par courrier de traiter certains dossiers pour lesquels on attend une réponse depuis longtemps, et finalement ce sont des investissements ou des cas qui doivent aujourd'hui être traités, on reçoit une réponse écrite comme quoi ils n'ont pas le temps de traiter et qu'ils sont surchargés de travail. Donc, j'aimerais savoir à quoi est due cette surcharge de travail? Est-ce que c'est à cause d'un manque de personnel? Y a-t-il un problème d'efficacité? Je ne pense pas que ça doit être nié par la préfecture, ça doit être quelque chose qui est connu, étant donné qu'on nous l'écrit. Donc j'aimerais être plus au clair par rapport à cela. Merci.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je ne me prononcerai pas sur les naturalisations; on a entendu M. le Rapporteur dire qu'il y aurait peut-être du personnel en plus pour assumer l'augmentation des demandes. Relevons l'excellent travail fait par tous les gens qui œuvrent au Service des naturalisations et qui se donnent à 100%. On aimeraient parfois nous, les

membres de la Commission des naturalisations, avoir peut-être un peu plus de bons secrétaires, de bons travailleurs que de grands juristes, mais voilà... C'est bien si on augmente les postes, si on peut suivre l'augmentation des demandes de naturalisations. Mais la question est plutôt au niveau du chalet de la Berra. Je n'ai rien vu dans le budget pour l'amélioration du chalet de la Berra, propriété de l'Etat, au-dessus des pistes de la station de la Berra. Je n'ai rien vu du tout. Je ne sais pas qui va skier à la Berra. Vous avez vu l'état du chalet, par exemple concernant simplement les wc? Je ne demande pas de mettre des millions... On sait qu'il y a des problèmes d'aménagement du territoire... Mais simplement d'améliorer l'état sanitaire du chalet. Qu'est-ce qui est prévu dans ce sens? Et pour quel terme? Je ne fais aucune proposition, mais ce sont les questions que je pose à M<sup>me</sup> la Commissaire. J'aimerais entendre qu'est-ce qui est prévu pour ce chalet de la Berra, qui est quand même un haut lieu du tourisme, tout près de la ville de Fribourg. On sait qu'il y a de plus en plus de gens qui s'y promènent, mais quand je vois l'état du chalet... Il y a bien des gens qui ne voudraient pas y habiter. Quand on voit les wc, c'est catastrophique. Qu'est-ce qui est prévu? Nous, propriétaires... Comme député, je me dis que je suis propriétaire et donc responsable de l'état sanitaire du chalet. Je me demande donc qu'est-ce qui est prévu à court terme? Merci de me donner une réponse Madame la Commissaire.

**Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Ces deux questions, autant celle de M. Ducotterd que celle de M. Schorzeret, sont adressées directement à M<sup>me</sup> la Commissaire.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Concernant la Préfecture de la Sarine, la problématique générale a été évoquée par M. le Rapporteur. On a une dotation manquante dans les grandes préfectures. On a une charge par habitant qui est bien inférieure dans les grandes préfectures. Ceci dit, il y a eu tout un processus de transfert du travail lié aux permis de construire, du SeCA aux préfectures, sans transfert de postes. Les préfets nous ont écrit à ce sujet. En fait, nous avons transformé un certain nombre d'EPT du Service des forêts, conformément au système évoqué par le Directeur des finances, pour palier à ce manque dans les préfectures. Donc, nous avons transformé environ 2 postes, inscrits au budget de la Préfecture de la Sarine. Il s'agit d'un poste de juriste, chargé de s'occuper des permis de construire et que se partagent l'ensemble des préfectures, et de 0,5 EPT attribué à la Préfecture de la Sarine. Malgré cela, c'est une très grosse préfecture qui est effectivement surchargée. Actuellement, nous sommes en train de retransférer des EPT à la Préfecture de la Sarine et de refaire une organisation de suivi des permis de construire, pour faire face à ce manque qui est dramatique pour le canton. On ne peut pas bloquer ainsi des permis de construire; c'est un dommage à la population et à notre économie. Mais, vous l'avez entendu, il n'y a pas d'EPT disponible, tous les EPT doivent être transformés depuis d'autres services et il est parfois difficile d'en trouver.

Concernant le chalet de la Berra, la question a déjà été posée à la Commission des finances et de gestion. Le Service des forêts a élaboré tout un projet de transformation de ce chalet, qui a été mis à l'enquête. Lors de la mise à l'enquête, il y a eu un préavis négatif du SeCA, disant qu'il est nécessaire de modifier le plan d'affectation des zones. Nous sommes donc devant une longue procédure, qui ne va pas pouvoir trouver son aboutissement l'année prochaine. C'est pour ça qu'il n'y a rien au budget. Maintenant, les problèmes urgents, comme l'alimentation en eau, ont déjà été réglés. Pour les sanitaires, il est possible de faire les travaux dans le budget courant du Service des forêts. Mais, d'autres travaux ne pourront pas être faits vu qu'il y a un problème. Je vous ai donné les informations dont je dispose, mais il est assez difficile de régler le problème de ce chalet pour différentes raisons (droit foncier rural, zone, etc).

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un juge au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blanc: 0; nul: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élue M<sup>me</sup> Sandra Wolhauser, par 86 voix.

Ont obtenu des voix M. Patrick Gruber: 11, M. Felix Baumann: 4.

### Un juge au Tribunal cantonal – Augmentation de taux d'activité de M. Sugnaux de 50 à 100%

Bulletins distribués: 103; rentrés: 99; blancs: 7; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

M. Sugnaux a obtenu 92 voix.

### Un assesseur au Tribunal d'arrondissement la Sarine

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu M. Guy Python, par 49 voix.

Ont obtenu des voix: M. François Miche: 24; Claude Chassot: 21; Philippe Rolle: 2.

### Un assesseur au Tribunal d'arrondissement la Veveyse

Bulletins distribués: 104; rentrés: 101; blancs: 2; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

<sup>1</sup> Préavis pp. 2321ss.

Est élue *M<sup>me</sup> Anita Genoud*, par 59 voix.

Ont obtenu des voix: M. Jean-Daniel Nanzer: 24; M. Jean-Bernard Jaquet: 14; M<sup>me</sup> Christine Genoud: 2

**Un assesseur à la Justice de paix de la Singine (psychologie, pédagogie)**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 4; nul: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M<sup>me</sup> Rita Raemy*, par 79 voix.

Ont obtenu des voix: M. Josef Bächler: 18; il y a 5 voix éparses.

**Un assesseur à la Justice de paix de la Singine (gestion des biens et comptabilité)**

Bulletins distribués: 92; rentrés: 79; blancs: 3; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue *M<sup>me</sup> Anita Schmutz-Schwartz* par 73 voix.

Il y a 2 voix éparses.

**Deux assesseurs (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse (poste 1)**

Bulletins distribués: 88; rentrés: 75; blancs: 6; nul: 0; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu *M. Florian Demierre*, par 69 voix.

**Deux assesseurs (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse (poste 2)**

Bulletins distribués: 82; rentrés: 77; blancs: 2; nul: 1; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue *M<sup>me</sup> Franziska Waser*, par 73 voix.

**Un assesseur (représentant les propriétaires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse**

Bulletins distribués: 87; rentrés: 84; blancs: 6; nul: 1; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Alain Charrière*, par 65 voix.

A obtenu des voix: M<sup>me</sup> Line Python: 12.

— La séance est levée à 17h15.

*Le Président:*

**David Bonny**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Marie-Claude CLERC**, secrétaire parlementaire

—